

*Politique du livre intercantonale*

*Mandat de la CDAC*

Carine Corajoud, novembre 2014

<b>PROPOS LIMINAIRES</b>	<b>4</b>
1. Cadre de l'enquête	
2. Contexte : la politique du livre après le 11 mars 2012	
3. Perspective intercantonale	
4. Démarche et structure du rapport	
<b>CREATION</b>	<b>8</b>
<b>1. Dispositifs cantonaux actuels</b>	<b>8</b>
1. 1. Bourses et aides ponctuelles	
1. 2. Résidences	
1. 3. Prix	
1. 4. Mentorat	
<b>2. Analyse des dispositifs</b>	<b>10</b>
2. 1. Bourses	
2. 2. Résidences	
2. 3. Prix	
2. 4. Mentorat	
2. 5. Critères d'attribution	
<b>3. Nouvelles pistes de réflexion et d'action</b>	<b>12</b>
3. 1. Quid de la professionnalisation ?	
3. 2. Nouveaux soutiens pour de nouveaux projets ?	
<b>EDITION</b>	<b>14</b>
<b>1. Dispositifs actuels</b>	<b>14</b>
1. 1. Soutiens communs à tous les cantons : aides ponctuelles	
1. 2. Soutiens spécifiques dans certains cantons	
1. 3. Conventions de subventionnement	
<b>2. Analyse des soutiens existants</b>	<b>16</b>
2. 1. Limites de l'aide ponctuelle	
2. 2. Interrogation sur les critères d'attribution	
<b>3. Pistes d'action</b>	<b>17</b>
3. 1. Aides spécifiques à l'édition	
3. 2. Promotion/diffusion	
<b>LIBRAIRIE</b>	<b>20</b>
<b>1. Dispositif actuel : bourses à des projets culturels</b>	<b>20</b>
<b>2. Pistes d'actions</b>	<b>21</b>
2. 1. Commandes institutionnelles	
2. 2. Partenariat des actions de promotion	
2. 3. Et à l'étranger ?	

<b>PROMOTION I : les manifestations littéraires</b>	<b>23</b>
<b>1. Etat des lieux</b>	<b>23</b>
1. 1. Aides ponctuelles à la promotion	
1. 2. Présentation détaillée des manifestations	
<b>2. Analyse et pistes d'action</b>	<b>28</b>
2. 1. Fonds pour la promotion	
2. 2. Mise en réseau	
2. 3. Un festival décentralisé	
<b>PROMOTION II : les écoles</b>	<b>30</b>
<b>1. Etat des lieux</b>	<b>30</b>
1. 1. Présentation des principaux projets	
<b>2. Analyse et pistes d'actions</b>	<b>33</b>
2. 1. Uniformisation	
2. 2. Coordination	
<b>NUMERIQUE</b>	<b>34</b>
<b>1. Etat des lieux</b>	<b>34</b>
1. 1. Création/édition	
1. 2. Librairie	
1. 3. Bibliothèque	
<b>2. Pistes d'actions</b>	<b>36</b>
<b>MODELES D'ACTION INTERCANTONAUX</b>	<b>37</b>
<b>PRIORITES D' ACTIONS</b>	<b>39</b>
<b>1. Harmonisation des directives cantonales</b>	<b>39</b>
<b>2. Dispositifs nouveaux : éditions</b>	<b>40</b>
<b>3. Dispositifs nouveaux : manifestations littéraires</b>	<b>41</b>
<b>4. Dispositifs nouveaux : poche et numérique</b>	<b>44</b>
<b>SCENARIOS DES MESURES DE SOUTIENS</b>	<b>46</b>
<b>Annexe 1 : la promotion en milieu scolaire</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 2 : liste des personnes interrogées</b>	<b>48</b>

## PROPOS LIMINAIRES

### 1. Cadre de l'enquête

La présente enquête vise à proposer des pistes de réflexion pour une politique romande du livre, dans le cadre du programme d'activités de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour la période 2013-2015. Parmi ses objectifs, la CIIP a confié à la Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) la mission de « soutenir l'édition, la diffusion et la promotion du livre sur le plan romand dans le cadre d'une politique du livre »<sup>1</sup>, soit de définir les axes prioritaires d'une intervention publique en faveur du livre via une action coordonnée à l'échelle romande.

Les objectifs de l'étude consistent à :

- 1) établir un panorama des soutiens actuels à la création littéraire, au livre et à la lecture dans tous les cantons romands
- 2) définir les principaux besoins et attentes des professionnels de tous les maillons de la chaîne du livre (auteurs, éditions, librairies, bibliothèques, responsables de manifestations culturelles, écoles)
- 3) élaborer des propositions d'action entre les collectivités publiques actives cantonales, en réfléchissant à une coordination des actions

La première phase du mandat s'est fondée sur une démarche consultative sous la forme d'entretiens menés auprès des représentants des acteurs du livre et des responsables des instances étatiques en charge de la culture (cantons, Confédération, villes). Le panel des personnes interrogées a tenu compte d'une double représentativité selon le type d'acteurs et leur appartenance cantonale (*cf. annexe 2 « liste des personnes interrogées »*). Les résultats ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire (points 1 et 2) soumis à la CDAC en mai 2014.

La seconde phase (point 3) a consisté en une présentation chiffrée des priorités d'actions sur la base de la discussion du rapport intermédiaire avec la CDAC. La focale s'est portée sur les domaines de l'édition, de la promotion et du numérique en pointant les dispositifs à harmoniser, à mutualiser ou sur les nouveaux types de soutiens à créer.

### 2. Contexte : la politique du livre après le 11 mars 2012

Souvent considéré comme le parent pauvre de la politique culturelle suisse, le soutien au livre entre pour l'heure dans une phase de structuration à tous les échelons des institutions suisses, et cela après le rejet par le peuple de la loi fédérale sur le prix réglementé du livre lors de la votation du 11 mars 2012. Malgré cet échec, la campagne en faveur du prix unique a permis de mettre en lumière l'importance des intermédiaires de la chaîne du livre (éditeurs et libraires) dans la production et la diffusion de la création artistique et intellectuelle, ainsi que dans le maintien d'une diversité culturelle à la base des valeurs démocratiques. Confrontée à de « grands voisins », l'édition romande a développé des savoir-faire liés à des marchés de pointe (spécialisations pédagogiques, graphiques, beaux livres, littérature d'innovation) qui se fondent sur de petites structures éditoriales et sur un réseau de librairies dense, mais fragile<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> CIIP, *Programme d'activités 2013-1015, adopté le 20 mars 2013*, p. 14,

<sup>2</sup> Pour une synthèse sur la situation du livre en Suisse romande, François Vallotton, *Les batailles du livre. L'édition romande de son âge d'or à l'ère numérique*, Lausanne : PPUR, 2014.

Le marché romand se confronte depuis une vingtaine d'années aux pressions économiques d'un marché français ultra-concentré et difficilement perméable aux auteurs et éditeurs romands, tout en étant dépendant, sur le plan de la librairie, des importations françaises à hauteur d'environ 80% des ventes. Plus récemment, le franc fort, les amendes attribuées par la Commission de la concurrence (Comco) aux structures de diffusion/distribution, les discussions sur la suppression du taux préférentiel de la TVA (2,5%) sur la production imprimée et surtout les mutations technologiques sont des éléments qui affûtent le regard porté sur le secteur du livre. Dans ce contexte, les politiques de soutien au livre garantissent une aide à la création dans des domaines où la demande reste peu anticipable, mais où la prise de risque (logique de l'offre) est fondamentale pour assurer sur le long terme une qualité artistique et intellectuelle. C'est en ce sens qu'une réflexion sur un soutien global, pensé dans les liens solidaires entre auteurs, éditeurs, libraires et promoteurs de la lecture, se mène aujourd'hui dans une optique de renforcement et de cohésion.

Sur le plan fédéral, outre l'accent mis sur la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme dans le Message culture 2012-2015<sup>3</sup>, l'OFC a créé les Prix fédéraux de littérature à hauteur de 25'000 francs chacun<sup>4</sup>. Pro Helvetia apporte son soutien à la création (bourses, résidences), à la promotion du livre suisse à l'étranger, à la traduction, aux manifestations littéraires et à la médiation culturelle, dans une idée de cohésion entre les communautés nationales et de visibilité à l'étranger. Les trois axes du Message culture pour la période 2016-2019 sont l'aide à la traduction, à l'édition, ainsi qu'à la publication des revues littéraires<sup>5</sup>, suite aux résultats du *Panorama 2011* et de l'enquête IPMZ (non publique), répondant au postulat Savary et Recordon qui demandait une vue d'ensemble de la situation du livre en Suisse.

En Suisse romande, le canton et la Ville de Genève élaborent une politique du livre complémentaire, proposant des dispositifs communs de soutien (bourses, soutiens aux manifestations). Elle est placée sous l'égide de la Commission consultative de mise en valeur du livre (CCMVL), qui réunit les professionnels du livre (auteur, bédéiste ou illustrateur, édition, librairie, médias, université) et les représentants de la Ville et du canton<sup>6</sup>. Cette politique est le fruit d'une prise de position d'un groupe d'éditeurs genevois au début des années 1990 qui, après la publication de leur « livre blanc », a revendiqué un dialogue avec les autorités.

Enfin, après les Assises du livre de 2011, pensées de concert entre canton de Vaud et Ville de Lausanne, la Municipalité lausannoise vient d'adopter le projet de soutien « Pour une politique publique du livre et de la lecture »<sup>7</sup>, visant à renforcer le soutien aux auteurs, à l'édition et à la promotion de la littérature et de la lecture publique, par un apport supplémentaire annuel de 150'000 francs. Conçu de façon concertative avec les professionnels, ce projet complète celui de la Maison du livre et du patrimoine, qui devrait réunir la bibliothèque, les archives et le centre BD de la Ville de Lausanne, avec une focale mise sur l'accueil public (expo, salle de lecture, bar).

---

<sup>3</sup> « Ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement relatif à la lutte contre l'illettrisme pour les années 2012 à 2015 » (RS 442.126) et l'« Ordonnance du DFI instituant un régime de promotion de la lecture pour les années 2012 à 2015 » (RS 442.127), [http://www.bak.admin.ch/org/rechtliche\\_grundlagen/index.html?lang=fr](http://www.bak.admin.ch/org/rechtliche_grundlagen/index.html?lang=fr)

<sup>4</sup> « Ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement en matière de prix, de distinctions et d'acquisitions pour les années 2012 à 2015 » (RS 442.123), [http://www.bak.admin.ch/org/rechtliche\\_grundlagen/index.html?lang=fr](http://www.bak.admin.ch/org/rechtliche_grundlagen/index.html?lang=fr)

<sup>5</sup> <http://www.bak.admin.ch/themen/04135/index.html?lang=fr>

<sup>6</sup> [http://ge.ch/culture/aide-financiere/livre – règlement CCMVL](http://ge.ch/culture/aide-financiere/livre-reglement-CCMVL)

<sup>7</sup> « Pour une politique publique du livre et de la lecture, réponse au postulat de Madame Caroline Alvarez : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois », avril 2014, [http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html?id\\_decision=27490](http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html?id_decision=27490)

### 3. Perspective intercantonale

Selon le *Panorama 2011*, un peu plus de 2 millions sont attribués au livre dans les cantons romands, dont les cantons bilingues. Ce montant est calculé hors bibliothèques, mais intègre les soutiens aux auteurs, éditeurs, traductions, revues, manifestations littéraires et projets de promotion<sup>8</sup>. Les mannes oscillent entre 50'000-70'000 francs (FR, NE) à 100'000.- (JU), 150'000.- (VS), 500'000.- (VD et BE) et 700'000.- (GE). Cette dernière somme, pourtant la plus importante, représente entre 1 et 3 % du budget total alloué à la culture à l'Etat de Genève, seul canton à disposer d'un poste de déléguée dédié spécifiquement au livre (à 30%). Selon plusieurs représentants des cantons, les lignes d'une politique spécifique pour le livre ne sont pour l'heure pas thématiques dans leur administration.

Pour ce qui est de l'existant, les dispositifs systématiques dans les cantons sont dirigés vers l'amont de la chaîne du livre, soit le soutien à la création littéraire et à l'édition des textes. Les soutiens aux actions de promotion de la littérature<sup>9</sup> et de la lecture répondent aux initiatives des acteurs locaux et sont donc plus aléatoires et forcément dispersés. C'est donc peut-être sur l'effort promotionnel que des dispositifs peuvent être conçus en termes d'échanges et de mise en réseau à l'échelle de la Romandie. Sur le plan de l'édition, le point à envisager consiste en la possibilité de dépasser des aides uniquement ponctuelles (subvention pour chaque ouvrage) par des dispositifs soutenant l'ensemble de l'activité éditoriale.

La perspective interprofessionnelle et intercantonale permet de réfléchir à un soutien mieux coordonné entre les intervenants de la chaîne du livre pour favoriser les échanges et la diffusion. Comme le soulignent les professionnels, la cohérence des aides entre l'amont (auteurs/éditeurs) et l'aval (libraires/bibliothèques/manifestations/école) est aujourd'hui nécessaire, l'un et l'autre se renforçant mutuellement. En tant que passeurs et promoteurs des livres, les intermédiaires sont ainsi reconnus dans leur rôle de valorisation de la création auprès du public. Sur le plan intercantonal, la réflexion peut porter sur la façon de fédérer ces activités. En ce qui concerne le numérique, les interrogations subsistent quant au développement futur du marché. Nous proposerons des pistes en termes d'anticipation pour les besoins à venir.

### 4. Démarche et structure du rapport

Les réflexions qui suivent sont le fruit d'une cinquantaine d'entretiens qualitatifs, complétés par la lecture des rapports récents en matière de soutien au livre, sur le plan suisse et international. Une lecture synthétique a été privilégiée selon les points de convergence des différents acteurs, dont les attentes communes se sont rapidement esquissées. En complément, certaines focales plus spécifiques sont présentées lorsqu'elles proposent d'autres pistes d'action.

La création, l'édition et la librairie sont présentées de façon séparée afin de pointer les besoins propres à ces domaines. La promotion de la littérature (manifestations) et de la lecture (écoles) font l'objet de chapitres intégrant une vision transversale, puisqu'elles font converger plusieurs types

---

<sup>8</sup> *Promotion de la littérature en Suisse. Mesure des pouvoirs publics, panorama 2011*, Berne, décembre 2013, p. 21.

<sup>9</sup> Nous utilisons le terme de promotion dans son acception large, au sens de « promouvoir » en faisant connaître et en stimulant l'essor d'une activité. L'idée est de diffuser la littérature et de soutenir l'encouragement global de la lecture. Nous omettons la dimension publicitaire qui peut parfois entrer dans l'idée de « promotion » des ouvrages. Le terme de médiation est réservé pour des actions plus concrètes, fondées sur une « action culturelle » dans l'idée d'une médiation entre des démarches culturelles et des publics.

d'acteurs. Le numérique implique de nouvelles problématiques : il fait l'objet d'une partie à part.

Chaque partie se structure en trois axes :

- le descriptif des dispositifs cantonaux et des principales activités, en présentant des axes de soutiens communaux et fédéraux lorsqu'ils sont complémentaires. Les données ont été récoltées sur la base des entretiens, des sites internet des Services de la culture et dans le *Panorama 2011*.
- une discussion de ces dispositifs selon les attentes des acteurs
- les propositions d'action les plus sollicitées

La partie finale du rapport présente les propositions d'actions et les scénarios de mesures budgétés, sur lesquels la CDAC a statué pour fixer les priorités d'action.

Les bibliothèques, actrices majeures dans la promotion du livre et de la lecture, ne font pas l'objet d'un traitement à part. Elles fonctionnent selon une structuration propre (organes faitiers, etc.) qui dépassent le cadre de l'étude. Enfin, nous n'avons pas rencontré de mécènes privés, notre propos se centrant sur l'action des pouvoirs publics. Mais leur rôle est important dans les soutiens financiers apportés aux professionnels du livre.

## CREATION

### 1. Dispositifs cantonaux actuels

Le soutien aux autrices et auteurs est un des principaux piliers du dispositif d'aides cantonales. Selon le *Panorama 2011*, 48 % du soutien à l'écriture proviennent des cantons à l'échelle de la Suisse, tandis que ce mode de soutien représente 19% des aides cantonales globales<sup>10</sup>. A l'échelle romande, tous les cantons proposent des soutiens aux auteurs :

- par des bourses ou des aides ponctuelles à la création littéraire
- certains cantons proposent d'autres dispositifs : résidences, prix et mentorat

#### 1.1. Bourses et aides ponctuelles

La plupart des bourses octroyées sont destinées à la création littéraire (romans, nouvelles, théâtre, poésie, voire essais) et sont attribuées à un-e artiste originaire du canton et/ou y ayant son domicile.

##### 1. 1. 1. Bourses et aides ponctuelles cantonales

- Fribourg : bourse biennale pour l'encouragement à la création littéraire : 15'000.-
- Genève : bourse annuelle à l'écriture pour un nouvel auteur, avec la Ville de Genève : 16'000.- ;  
bourse biennale à l'écriture pour un auteur confirmé (3 ouvrages à compte d'éditeur), avec la Ville de Genève : 50'000.-
- Jura/Berne : 2 bourses biennales à la recherche et à l'écriture, alimentées par le Fonds jurassien Fell-Doriot et attribuées par la CiLi, de concert avec le canton de Berne : 15'000.- max. (*cf infra 1.1.2.*)
- Valais : 2 bourses annuelles à la création littéraire : 15'000.-
- Vaud : bourse annuelle à l'écriture : 10'000.-
- Neuchâtel : subsides d'aide à la création littéraire sur la demande des auteurs, environ 30'000.- annuels. L'abandon d'une activité lucrative est nécessaire.
- Berne : subsides d'aides à la création littéraire sur la demande des auteurs (alémaniques et romands) : actuellement quelques 15 bourses pour un montant annuel d'environ 50'000-60'000.-, qui répondent entre autres aux demandes des auteurs sortis de l'Institut littéraire de Bienne établis dans le canton. La participation des communes de domicile est requise.

##### 1. 1. 2. Bourses intercantionales

Dès 2009, les cantons du Jura et de Berne ont créé un dispositif de soutien commun chapeauté par la Commission intercantonale de littérature (CiLi), fruit de deux commissions antérieures de chaque canton. Composée de cinq membres, parmi lesquels des écrivains, des universitaires et des libraires, la CiLi attribue tous les deux ans une bourse à un auteur jurassien au sens large (15'000.- max.) et une bourse à un chercheur en études littéraires sur le Jura (15'000.- max.), comblant notamment l'absence de structures académiques dans le canton du Jura. Alternativement, la CiLi récompense

---

<sup>10</sup> *Promotion de la littérature en Suisse. Mesure des pouvoirs publics, panorama 2011*. Berne, décembre 2013, p. 6 et 14.

tous les deux ans deux auteurs de l'Arc jurassien sous forme de prix (*cf infra 1.3. « prix »*).

### 1. 1. 3. Bourse à l'illustration

Dans le souci d'ouvrir la définition du livre au-delà de la seule création littéraire, le canton et la Ville de Genève ont créé une bourse annuelle d'aide à l'illustration d'un montant de 12'000 francs.

Dans la même optique, la Ville de Lausanne propose une bourse de 10'000 francs, octroyée aux auteurs lausannois, à laquelle les écrivains mais aussi les bédéistes peuvent concourir<sup>11</sup>.

### 1. 1. 4. Aides ponctuelles à la traduction

A l'échelle suisse, l'aide à la traduction est principalement du ressort de la Fondation Pro Helvetia. Le *Panorama 2011* fait ressortir que les cantons subventionnent la traduction à hauteur de 17 % contre 81 % pour la Confédération et 2 % pour les villes<sup>12</sup>.

Seul le canton du Valais propose des dispositifs spécifiques à la traduction : à côté des résidences d'auteurs (*cf infra 1.2.*), des aides ponctuelles à des projets de traduction portant sur une œuvre d'un écrivain valaisan sont proposées. Elles sont soumises par l'éditeur et doivent être le fait d'un traducteur professionnel (formation et publication d'au moins une traduction).

Le canton du Jura, sans dispositif légal autre que sa Constitution, sa LEAC et sa Loi concernant l'usage de la langue française, soutient les éditeurs pour des traductions des et dans les quatre langues nationales.

## 1. 2. Résidences

Des résidences sont offertes à Rarogne (Valais), à travers des ateliers de traduction, sous forme de mise au concours de deux résidences de 3 mois pour 2015.

Pour ce qui est des résidences de création littéraire, rien de spécifique n'est proposé dans les cantons romands. Par contre, certains proposent des résidences d'artistes à l'étranger, qui s'adressent à toutes disciplines artistiques confondues : Paris, New York, Berlin, Bruxelles, Rome, en vue de renforcer les échanges internationaux.

## 1. 3. Prix

La CiLi (Berne francophone et Jura) octroie deux prix tous les deux ans :

- Prix Renfer, pour l'ensemble d'une œuvre (15'000.-)
- Prix Alpha, à un ouvrage spécifique (8000.-)

Pour ces prix, des options nouvelles ont été définies :

- le critère de l'appartenance ne se fait pas au niveau de l'origine cantonale, mais au niveau de

---

11 « Pour une politique publique du livre et de la lecture », *op. cit.*, p. 7.

12 *Promotion de la littérature en Suisse. Mesure des pouvoirs publics, panorama 2011, op. cit.*, p.7.

la région du Jura : les auteurs jurassiens de Genève à Porrentruy, ainsi que des Franc-Comtois, peuvent être primés.

- un soutien financier est attribué en plus des prix pour la promotion des ouvrages et des artistes, permettant des tournées de lecture durant les 18 mois succédant à la remise des prix Renfer et Alpha.

Le canton et la Ville de Berne octoient un Grand prix de littérature tous les quatre ans (dès 2010) et le canton de Berne donne à lui seul un prix annuel à un auteur alémanique ou francophone sur une œuvre nouvelle.

Le canton et la Ville de Genève proposent conjointement un prix annuel pour la jeune bande dessinée (5000.-), destiné à un auteur âgé de 15 à 30 ans.

Dans le canton de Vaud, parmi les Prix culturels octroyés chaque année par la Fondation vaudoise pour la culture, se trouvent toujours un voire deux prix de littérature (montant d'un prix : 20'000.-).

#### **1. 4. Mentorat**

Le canton de Berne propose des bourses de mentorat pour des auteurs de tous âges (alémaniques et romands), qui élaborent un projet avec un auteur confirmé. Entre trois et cinq projets littéraires peuvent être soutenus annuellement, à hauteur de 8000.- max. chacun.

Relevons également le projet de mentorat « parrain-poulain » destiné à 4 couples d'auteurs dans le cadre du Salon du livre et de la presse de Genève et soutenu par Pro Helvetia.

### **2. Analyse des dispositifs**

#### **2. 1. Bourses**

Les auteurs et les autrices se disent globalement satisfaits des formes de soutiens qui leur sont attribués, en pointant le bénéfice que représentent les bourses pour pouvoir libérer du temps. Ils insistent sur l'importance de recevoir des aides suffisamment dotées pour se consacrer intégralement à leur travail littéraire. Les bourses devraient s'élever au minimum à 10'000 francs, mais une enveloppe plus importante (allant jusqu'à 50'000 francs), sur le modèle des bourses académiques, éviterait la recherche réitérée de fonds, voire une tendance à l'accumulation de projets littéraires pour obtenir de nouvelles aides à chaque projet. La création de bourses mieux dotées à l'échelle intercantonale serait donc un complément aux dispositifs existants. La création d'autres types de bourses attribuées à des ouvrages rarement pris en compte dans les critères actuels (BD, illustration, livres d'artistes, ouvrages collectifs, numérique) est une option complémentaire.

#### **2. 2. Résidences**

Des subsides cantonaux pour des résidences d'écriture seraient une nouveauté à l'échelle romande et permettraient des échanges entre auteurs. A noter l'intérêt que peuvent présenter des résidences dans des lieux insolites qui offrent une alternative à celles fondées sur l'idée d'une retraite, comme dans

des écoles (canton de Genève) ou dans des librairies (au Québec<sup>13</sup>).

Par ailleurs, mentionnons les futurs projets de résidence pour auteurs de la Fondation Michalski à la Maison de l'écriture de Montricher, ainsi qu'à la Maison Rousseau et de la littérature à Genève.

### **2. 3. Prix**

La création d'un nouveau prix littéraire est-elle opportune sur le plan intercantonal ? La question se pose étant donné la création récente des Prix fédéraux, mais également la diversité de prix attribués par divers organismes qui ont déjà pour la plupart une portée romande : Prix Ramuz, Prix des auditeurs de la RTS, Prix Dentan, Prix Georges Nicole, Prix Rambert, Prix Lipp, Prix du Roman des Romans, Prix Bibliomedia, Prix Renfer et Alpha remis aux Journées de Soleure, etc.

Un prix porté sur l'innovation pourrait alors être créé sur le plan intercantonal : originalité graphique, spécificité littéraire, recherche en numérique.

### **2. 4. Mentorat**

Les projets de mentorat sont de l'avis de plusieurs professionnels très bénéfiques. Ils pourraient être développés pour soutenir la relève littéraire, en favorisant des échanges entre des artistes originaires de plusieurs cantons, qui pourraient être portés par des efforts promotionnels.

### **2. 5. Critères d'attribution**

Plusieurs auteurs soulignent que les besoins ne sont pas les mêmes selon les étapes de leur carrière. La finalité des aides n'est en ce sens pas la même : si les bourses et résidences encouragent la création en amont, les prix ont une finalité de consécration et de visibilité. Ils interviennent à des moments différents du parcours, soit qu'ils encouragent la relève, qu'ils confirment un écrivain ou le consacrent.

L'échelon intermédiaire (confirmation) est, selon certains, le plus indéterminé. Si les statuts de débutants et d'auteurs consacrés sont plus clairs, l'auteur qui a déjà publié quelques ouvrages mais qui doit confirmer son talent se trouve face à une plus grande incertitude. Les dispositifs intercantonaux d'aides aux auteurs, s'ils devaient compléter l'encouragement de chaque canton, pourraient reprendre ces trois étapes de la carrière en tenant compte des soutiens les plus complémentaires.

Une autre réflexion est à mener sur les critères d'attribution des bourses. Les limites d'âge, parfois fixées à 35 ans, ne reflètent pas la réalité de l'écrivain qui peut commencer sa carrière très tard ou doit jongler entre vie professionnelle, vie familiale (notamment pour les femmes) et écriture. Selon le témoignage d'un auteur, l'image d'un écrivain jeune, mobile, détaché de tout engagement social et familial n'est pas conforme à la réalité.

---

<sup>13</sup> <http://www.artsmontreal.org/fr/programmes/ecrivains-librairie>

### 3. Nouvelles pistes de réflexion et d'action

#### 3. 1. Quid de la professionnalisation ?

Le principal écueil, selon les auteurs et autrices, tient à l'absence d'une validation de leur activité en termes de professionnalisme, ce qui les empêche de revendiquer un statut financier, social, voire une reconnaissance artistique. Aux yeux du public, mais parfois également à ceux des personnes oeuvrant dans le domaine du livre, le travail d'écrivain demeure marqué par le sceau d'un semi-professionnalisme. Cela se lit au niveau des actions de promotion : plusieurs cas sont cités où l'accueil dans des bibliothèques ou des classes se fait sous le régime d'un café payé à la pause, sans défraiement de déplacement ni de repas. Parfois les photocopies des ouvrages sont déployées dans les classes (manquant d'ailleurs d'argent pour se procurer les livres) et le manque d'encadrement dans certaines institutions empêche une rencontre fructueuse avec le public. Un soutien systématique aux actions promotionnelles (cf *infra* « *Promotion I : manifestations littéraires* ») et la mise en place d'une médiation elle-même professionnelle des animateurs sont réclamés par les auteurs et les autrices.

Les critères de professionnalisme (activité rémunératrice, diplômes, reconnaissance publique) sont plus délicats dans le domaine littéraire que dans d'autres domaines artistiques, à l'instar des normes Visarte dans les arts plastiques. Le nombre d'oeuvres publiées et la reconnaissance par les « pairs » (éditeurs, médias, prix, bourses, commissions) sont mis en évidence et gagneraient à être systématisés. Les actions promotionnelles peuvent renforcer cette dimension de professionnalisation faisant gagner à l'auteur une visibilité publique. La rétribution de ces actions est importante, puisqu'elles assoient sa reconnaissance sociale et financière et lui permettent de compléter ses revenus liés à l'écriture.

Les revendications de l'Association des autrices et auteurs de Suisse (Ads) vont dans le sens de cette professionnalisation (soutien juridique pour la protection sociale, compensation d'honoraires). Sur le plan national, une des difficultés tient à la disparité entre les usages suisses alémaniques et romands en termes de prestations littéraires. Les lectures sont monnaie courante dans le monde germanophone, souvent payantes pour le public, conçues dans des cadres institutionnels (maison de la littérature, bibliothèques) où l'usage de rémunérer les auteurs (moyenne de 600.- par soirée selon l'Ads<sup>14</sup>) est chose acquise. La Suisse romande connaît depuis moins longtemps cette pratique et les conditions d'accueil sont très variables d'une institution à l'autre. De plus, dans le monde francophone, les auteurs sont plus souvent invités à des tables rondes et conférences que dans la sphère germanophone, alors que ces modes d'intervention n'entrent pas dans les critères d'attribution de promotion des livres (Pro Helvetia). Une réflexion sur les besoins en la matière sur le plan romand est une option intéressante.

Enfin, l'intervention des auteurs dans des projets de médiation littéraire (ateliers d'écriture, projet Roman d'école, etc.) leur permet à la fois de compléter une rémunération liée au travail littéraire et d'aller à la rencontre d'un public pas forcément lettré (élèves, personnes migrantes), en inscrivant leur pratique d'écriture dans une idée de transmission. Les auteurs plébiscitent ce genre de projets (cf *infra* « *Promotion II : les écoles* »).

---

<sup>14</sup> <http://www.a-d-s.ch/home/index.php?id=443>

### **3. 2. Nouveaux soutiens pour de nouveaux projets ?**

Les formes d'écriture évoluent en fonction des nouveaux médias qui offrent d'autres possibilités littéraires. Quoiqu'à leurs débuts, les projets d'écriture numérique peuvent se développer et permettraient d'imaginer des projets pluridisciplinaires. La nécessité de collaborer avec des ingénieurs demande des coûts supplémentaires. En ce sens, des bourses à des projets numériques basées sur des critères spécifiques (en termes d'interdisciplinarité notamment) permettraient de répondre à de nouvelles expérimentations.

Outre le numérique, une tendance se lit chez les auteurs à aller directement auprès de leur public par des manifestations proches de la performance, faisant parfois appel à d'autres arts, et cela de manière collective (par exemple le collectif AJAR-Association des jeunes auteurs romands). L'auteur voit moins son action comme un acte isolé qu'en termes de partage direct avec le public, où l'écrit se fait oralité. L'enseignement de l'Institut littéraire de Bienne se conçoit dans cette optique, puisque c'est moins l'idée de l'élaboration de manuscrits que l'acte d'écrire en soi qui y est enseigné. L'écriture-performance s'enseigne à la Haute école d'arts et de design (HEAD) de Genève et les soirées slam ont lieu dans des théâtres ou autres lieux de rencontre (le Bourg à Lausanne, soutenu par l'État de Vaud). Un soutien sous forme de bourses à ces nouveaux projets, basé sur des critères aussi transdisciplinaires, permettrait de répondre à ces nouvelles formes littéraires.

## EDITION

Le soutien à l'édition est l'autre versant systématique de soutien au livre par les cantons qui représentent 47 % des aides suisses totales, principalement destinées à des aides ponctuelles à la publication<sup>15</sup>. Ce type de soutien, bien que nécessaire, reste centré sur la production de chaque ouvrage et empêche une action globale et sur le long terme. Une aide complémentaire, pensée sur l'ensemble de la pratique éditoriale, est en ce sens plébiscitée. La dimension promotionnelle des ouvrages peut être valorisée : des soutiens conçus conjointement, en termes de production et de promotion, gagneraient en cohérence.

### 1. Dispositifs actuels

#### 1. 1. Soutiens communs à tous les cantons : aides ponctuelles

Tous les cantons attribuent des aides ponctuelles sur la base d'une analyse des projets de publication soumis par les éditeurs :

Genève :	env. 200'000.- (env. 30 à 40 projets soutenus par année)
Vaud :	env. 100'000.- (env. 60 projets soutenus par année)
Valais :	env. 90'000.- (env. 13 projets soutenus par année, yc achats)
Berne :	env. 60'000.- (env. 20 projets soutenus par année, alémaniques et francophones)
Fribourg :	env. 40'000.- (env. 15 projets soutenus par année, alémaniques et francophones)
Neuchâtel :	env. 30'000.- (env. 10 projets soutenus par année)
Jura :	env. 25'000.- (env. 10 projets soutenus par année, yc traduction) ; soutiens à des éditeurs hors canton et hors Suisse.

Les critères d'attribution sont dans l'ensemble similaires :

- origine et/ou résidence de l'auteur dans le canton
  - Genève : également des ouvrages ayant pour thématique le canton
  - Berne : également pour des éditeurs basés à Berne mais n'éditant pas un auteur bernois
- ouvrages de création littéraire (roman, nouvelles, poésie, théâtre) et/ou patrimoniaux, hormis les essais et la bande dessinée
  - Genève : également les ouvrages artistiques, historiques, scientifiques, hormis les thèses de doctorat
- œuvres originales
- compte d'éditeur
- des commissions jugent de la recevabilité des ouvrages et de la qualité des projets
  - Berne : le montant est décidé sur dossier par l'administration

Sur des ouvrages dont le budget s'élève entre 15'000.- et 20'000.- (ouvrages littéraires), 2000.- à 7000.- sont en général attribués, laissant le soin d'une complémentarité avec les communes et avec le soutien privé.

Les aides couvrent les frais incompressibles de l'édition, soit l'impression, la mise en page et la correction. Ces soutiens permettent d'abaisser le prix de vente des ouvrages. Ils ne prennent pas en compte le travail qualitatif de l'éditeur, soit la relecture des manuscrits, et les démarches de diffusion et de promotion.

---

<sup>15</sup> *Promotion de la littérature en Suisse. Mesure des pouvoirs publics, panorama 2011, op. cit., p. 8.*

Les subventions publiques et privées couvrent une partie des frais totaux des éditeurs, à côté des revenus des ventes en librairie et par souscription. Selon les ouvrages, aucune aide n'est demandée, soit qu'ils n'entrent pas dans les critères d'attribution, soit parce que l'autofinancement est suffisant. Dans le domaine littéraire, l'imprévisibilité de la demande rend cette anticipation difficile, ce qui nécessite des aides plus systématiques.

Sur le plan structurel, le taux de la TVA abaissé dans le secteur du livre à 2,5 % (taux moyen en Suisse à 8%) est une aide essentielle pour tous les maillons de la chaîne du livre.

## **1. 2. Soutiens spécifiques dans certains cantons**

### **1. 2. 1. Soutien par des achats**

Pour un même ouvrage, le canton du Valais peut attribuer une subvention divisée entre une aide directe à la publication et une aide indirecte par l'achat du livre remis aux bibliothèques et autres institutions du canton. Le canton du Jura a la même pratique, par deux types d'aides suivant deux appréciations et deux niveaux distincts. Le canton de Neuchâtel achète ou commande des ouvrages patrimoniaux sur le canton. Le canton de Vaud proposait auparavant un tel dispositif par l'achat des bibliothèques, abandonné en 1995.

Ce type de soutien à travers des achats est fortement plébiscité par les éditeurs.

### **1. 2. 2. Bourse à des projets éditoriaux**

Le canton et la Ville de Genève proposent une bourse annuelle à un projet éditorial à hauteur de 50'000 francs. Elle s'adresse à un éditeur pour favoriser le développement d'un programme particulier, comme le lancement d'une collection ou un projet numérique. Elle est en cela un soutien à l'innovation et pourrait être développée sur un plan intercantonal.

### **1. 2. 3. Soutien quadripartite**

Un modèle nouveau de soutien quadripartite à la *Revue de Belles-Lettres* entre le canton de Vaud, la Ville de Lausanne, le canton de Genève et la Ville de Genève existe depuis 2013, et cela pour trois ans renouvelable. Il offre un exemple de complémentarité intercantonale et intercommunale.

## **1. 3. Conventions de subventionnement**

Dès 2011, la Ville de Genève a inauguré une politique nouvelle en matière de soutien à l'édition : sept maisons d'édition ont passé des conventions de subventionnement, pensées sur le modèle des contrats de prestation avec les pouvoirs publics. Une telle aide offre à l'éditeur la possibilité de travailler sur le long terme et lui évite d'importantes démarches administratives. Les éditeurs concernés ne peuvent plus solliciter d'aides ponctuelles auprès de la Ville de Genève, mais continuent à obtenir des soutiens du canton pour des projets spécifiques.

Fondées sur le projet culturel de la maison d'édition et sur une planification budgétaire, ces conventions s'élèvent entre 20'000 et 50'000 francs annuels sur une durée de quatre ans. Elles ne couvrent de loin pas tous les frais des éditeurs, mais leur donne des « bouffées d'air » permettant de miser sur un plus long terme. Elles permettent aux pouvoirs publics d'engager un partenariat avec les bénéficiaires et d'obtenir une transparence sur l'attribution des fonds<sup>16</sup>. Les éditeurs souhaitent voir se généraliser ce type de soutiens (*cf infra 3. 1. « aides spécifiques à l'édition »*).

## **2. Analyse des soutiens existants**

### **2. 1. Limites de l'aide ponctuelle**

Le principe de l'aide ponctuelle présente des contraintes pour l'éditeur : il doit construire pour chaque livre un modèle de financement en fonction de chaque type d'ouvrage. La complémentarité avec des fonds communaux (origine de l'auteur ou de l'éditeur) et avec des soutiens privés lui permet de construire le financement global. La potentialité des soutiens varie beaucoup en fonction du projet (origine de l'auteur notamment). Selon les cas, des soutiens étrangers (Centre national du livre français) peuvent même intervenir. Les aides ponctuelles permettent difficilement à l'éditeur d'anticiper son activité, qui fonctionne au « coup par coup ».

Ces aides ont comme effet collatéral une tendance à la démultiplication des ouvrages, favorisant les nouveautés sans que leur commercialisation ne soit forcément assurée ; du côté des pouvoirs publics, le risque d'un « saupoudrage » entraîne un manque de visibilité, de cohérence et de suivi des attributions. De plus, paradoxalement, les aides sont principalement attribuées aux frais d'impression, qui se fait le plus souvent à l'étranger pour abaisser les coûts. Un soutien plus élevé pour une impression en Suisse permettrait de soutenir les imprimeurs locaux.

### **2. 2. Interrogation sur les critères d'attribution**

D'une manière générale, c'est le principe de critères fondés uniquement sur la création et l'auteur, et non sur l'édition en elle-même, qui est questionné :

- critère de l'origine et/ou du domicile des auteurs

Les éditeurs rappellent qu'ils s'arrêtent d'abord à la qualité d'un texte et à l'inscription des ouvrages dans leur ligne éditoriale et non en fonction de l'origine des auteurs. Paradoxalement, le critère de l'origine peut mener l'éditeur à choisir un auteur qui aura potentiellement plus de chance de recevoir des aides en fonction de son domicile. Les critères d'attribution en termes d'ancrage local, s'ils sont justifiables au niveau des aides à la création, le sont peut-être moins au niveau éditorial : le rôle de l'éditeur étant précisément d'élargir au maximum son champ d'action pour diffuser au mieux ses auteurs.

- critère de définition du littéraire

Selon les éditeurs, la limitation du soutien à la seule création d'imagination (roman, nouvelles,

---

<sup>16</sup> Pour le cadre des conventions: <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-culture-sport/argent-public/conventions-subventionnement/>

poésie, théâtre) omet un large panel de la production éditoriale produite en Suisse romande (littérature env. 20%). Elle crée des barrières à leur activité, qui porte un regard d'ensemble entre différents types de textes. Qu'en est-il des ouvrages comme la bande dessinée, le livre jeunesse, les livres d'artistes, les essais ?

Enfin, à l'heure où les discussions s'opèrent au Fonds national pour diminuer le soutien aux publications scientifiques afin de favoriser une mise en ligne par les auteurs en *open access*, l'absence de soutien à la production scientifique imprimée pourrait être interrogé. Les éditeurs d'ouvrages en sciences humaines, parfois à cheval entre essai académique et diffusion plus grand public, sont particulièrement touchés.

– critère de la création originale

Le critère d'un soutien aux seules œuvres contemporaines originales limite le champ d'action des éditeurs qui manquent de fonds pour des rééditions. Par son prix abordable, la réédition en format poche favorise l'accès auprès d'un public plus large, à commencer par le public scolaire. Le programme de soutien aux collections de poche proposé par Pro Helvetia a été récemment diminué, alors qu'il a permis la création du « poche suisse » de l'Age d'Homme, puis d'autres collections : L'Aire bleue, Mini Zoé, CamPoche, etc., qui font désormais partie du paysage éditorial romand.

– La disparité administrative

Le principe de l'aide sélective suppose un important travail de recherche de fonds par les éditeurs qui, pour chaque ouvrage, construisent un plan financier spécifique. De cela découlent des lourdeurs administratives. Une uniformisation intercantonale des demandes d'aides et des délais serait un outil utile à mettre en place.

### **3. Pistes d'action**

#### **3. 1. Aides spécifiques à l'édition**

##### **3. 1. 1. Conventions de subventionnement**

Ce dispositif de soutien, très répandu dans les arts de la scène, l'est moins dans le domaine du livre. L'expérience menée par la Ville de Genève permet de dégager les éléments suivants : elle soutient les activités et les stratégies globales de l'éditeur entre la création (choix des textes, travail sur les manuscrits), production matérielle (lien avec les imprimeurs, choix graphiques, correction des textes), diffusion (fixation des prix de vente, lien avec les diffuseurs/distributeurs et les libraires), promotion des livres (contact médias, internet, réseau de librairies, bibliothèques). Elle encourage la constitution d'une ligne éditoriale fondée sur une cohérence de programmation. Elle pourrait permettre d'aborder plus sereinement la question du numérique. Par un tel dispositif, les limites des critères actuels mises en avant par les éditeurs pourraient être dépassées.

L'éditeur construit son programme selon une logique de péréquation entre une innovation de l'offre et des ouvrages atteignant plus facilement leur public. Chaque livre s'inscrit dans une stratégie d'ensemble. La plus-value apportée aux ouvrages par la cohérence éditoriale peut notamment se résumer en :

- visibilité des ouvrages par le « label » que constitue l'identité de l'édition
- inscription dans une thématique et esthétique globale : le catalogue et les collections

- prescription par un travail de choix éditorial et de relecture
- diffusion (diffuseurs/distributeurs, libraires) et promotion (réseaux journalistiques, internet, manifestations)

Etant donné les enveloppes budgétaires pour ces projets, une mutualisation romande serait adéquate. Rappelons que ce type de dispositif fait partie des axes développés par le projet de l'OFC, ce qui pourrait donner lieu à des politiques concertées, avec les villes également<sup>17</sup>.

### 3. 1. 2. Un exemple de convention : *Moving words*

Le programme *Moving words*, mis en place par Pro Helvetia entre la période 2009-2012, est cité comme une référence. Il se fondait sur un programme de traductions et se profilait comme un contrat de prestation passé avec des éditeurs suisses (14 contrats avec 9 éditeurs suisses). Il exigeait non seulement un nombre d'œuvres traduites, mais intégrait de façon complémentaire le pan promotionnel des ouvrages. Il a permis à des éditeurs de développer des pans de leur activité : engagement de personnes, prises de contact à l'étranger, étoffement du site internet, etc.

L'éditeur devait rendre un bilan sur les actions entreprises et l'utilisation de l'aide financière. Les contrats de prestation avec les éditeurs se sont élevés à 25'000 et 40'000 francs annuels. Selon le rapport final<sup>18</sup>, les principaux gains pour les éditeurs se déclinent en :

- planification du contenu éditorial et des budgets à moyen terme, accroissant le professionnalisme des petites entreprises
- programme pensé sur l'ensemble du cycle d'un livre (production et promotion)
- réduction et simplification des procédures administratives
- facilitation des contacts personnels et informels
- coopération plus étroite avec les subventionneurs

### 3. 1. 3. Bourses à des projets éditoriaux

Sur le plan intercantonal, un autre dispositif est envisageable, celui des bourses à des projets éditoriaux, à l'image du dispositif proposé à Genève (*cf supra* 1.2.), à hauteur de 50'000.- pour une bourse. Elles donnent la possibilité aux éditeurs de développer un pan de leur activité, pour développer des collections, mais aussi le numérique et des formes de promotion/diffusion. Le soutien aux collections de poche pourrait être intégré à ce titre.

---

<sup>17</sup> Ce point est mentionné dans le programme de la ville de Lausanne, *Pour une politique publique du livre*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>18</sup> Pro Helvetia, *Schlussbericht- Moving Words, Swiss Translation Programme 2009-2012*, p. 16 <http://www.prohelvetia.ch/Priorite-Moving-Words.920.0.html?&L=3>

### 3. 2. Promotion/diffusion

Les aides actuelles sont centrées sur le travail de l'auteur et sa possibilité d'être publié. Elle couvrent ainsi un seul aspect du travail éditorial, celui de la production (éditer = produire un texte), mais omettent une autre facette, la « publication » (publier = rendre public). Les éditeurs souhaitent pouvoir mieux promouvoir leurs livres. Ils souhaitent également pouvoir travailler avec les écoles. Ils proposent dans ce sens plusieurs actions :

- Aides à la promotion des ouvrages  
Complément « promotionnel » aux sommes versées ou enveloppes spécifiques pour des projets de promotion pour les éditeurs : suivi auprès des médias, présence sur internet, réseaux sociaux, mise en valeur des catalogues, présence dans les lieux de vie autour du livre (bibliothèques, librairies), actions de médiation dans les écoles, soutien pour la mise en place de tournées d'auteurs et de lectures.
- Aide à la diffusion en France  
Soutien à une production suffisamment volumineuse (400 exemplaires minimum) afin de susciter un intérêt pour les diffuseurs français (diffusion = 15 à 20% sur le prix de vente), engagement d'un attaché de presse sur Paris, location d'un bureau parisien pour l'entretien des contacts, etc. Plusieurs personnes ont évoqué l'idée d'un regroupement des éditeurs romands à Paris afin de mutualiser leurs ressources.
- Achats systématique des ouvrages romands à travers les réseaux de bibliothèques (passant par les libraires)
- Soutien aux partenariats entre éditeurs et écoles, en pouvant présenter leur catalogue aux enseignants.
- Sur le plan fédéral : baisse des frais de port sur la production imprimée, ce qui favoriserait auteurs (envoi de manuscrits), éditeurs et libraires.

## LIBRAIRIE

Les libraires sont à l'heure actuelle les plus touchés par les restructurations du champ du livre, soumis à la concurrence d'Amazon, à la « fuite des clients » en France, aux liens commerciaux avec les diffuseurs/distributeurs, qui restent fondamentaux pour l'acheminement des livres en Suisse. Le prix des livres en Suisse a été baissé depuis 2011 (chute de l'euro), lorsque la différence avec les prix français rendait la situation insoutenable, ce qui favorise les ventes mais diminue les marges des libraires qui doivent vendre plus pour gagner la même chose. Le rachat récent de la librairie Payot (35 % du marché) par son Directeur général est une nouvelle donne pour la librairie en Suisse romande.

Dans l'ensemble, les libraires disent que la situation s'est stabilisée, mais pointent le fait qu'ils fonctionnent sans marge d'action et qu'une quelconque infortune (hausse de loyer, *bug* informatique) peut les contraindre à fermer boutique. La hausse des charges (personnel, loyers, ...), le poids financier des stocks et l'accélération de leur rotation, les frais de transport, la baisse des grands lecteurs sont des facteurs explicatifs de cette fragilisation<sup>19</sup>. Le manque de fonds les empêche également d'investir dans du nouveau matériel, comme la modernisation de leur infrastructure (achat de matériel informatique) ou le développement de nouveaux rayons. Et la taille restreinte des équipes empêche un déploiement plus soutenu des activités culturelles (soirées, présence à des manifestations, partenariats).

### 1. Dispositif actuel : bourses à des projets culturels

Malgré son rôle crucial pour la diffusion de la création locale, la librairie est le seul secteur de la chaîne du livre à n'être quasiment pas soutenu par les pouvoirs publics. Seul un dispositif à Genève est proposé au travers de bourses à des projets culturels. Par ce biais, l'image de la librairie comme un lieu de culture est valorisée, en écartant celle d'un simple commerce se contentant d'acheminer les livres à la clientèle. La comparaison avec l'acte d'achat en ligne renforce encore les atouts de la librairie, en termes de lieu convivial personnalisé par les libraires, d'un ancrage local du commerce et comme prestataire de service (conseils, commandes, mise à disposition d'un stock étendu).

A ce titre, la Ville et le canton de Genève octroient depuis 2013 des bourses annuelles (de 2'000 à 10'000.-) à des projets culturels en librairie, sur un fonds maximal total de 80'000 francs. Les bourses attribuées vont dans le sens d'une aide à un programme d'animations (honoraires des intervenants, achat des livres de la soirée, publicité), de conférences, de partenariats avec des institutions culturelles. Elles peuvent aussi être attribuées à la création d'un rayon spécifique.

Critères d'attribution<sup>20</sup> :

- indépendance du commerce
- arcade accessible et ouverte au moins cinq jours par semaine
- au moins 75% du chiffre d'affaires total en livres neufs
- 25% au moins des titres en magasins comme ouvrages de fonds (parution depuis un an et

---

<sup>19</sup> Pour la France, voir *Le soutien aux entreprises de librairie*. Rapport établi par Serge Kancel, inspecteur général aux affaires culturelles (Paris), janvier 2013, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-Lecture/Documentation/Etudes-et-rapports>

<sup>20</sup> <http://www.ville-geneve.ch/demarches-administratives/culture/postuler-bourse-aide-librairies-independantes/>

- plus)
- commande à l'unité pour tout ouvrage acceptée
  - possession des outils de recherche bibliographique
  - mise en place d'animations périodiques (signatures, débats) mettant en lumière la vie littéraire de la région
  - effort promotionnel de mise en valeur des éditeurs et auteurs genevois
  - 10% de l'assortiment concerne des auteurs, éditeurs et/ou des thématiques suisses

## **2. Pistes d'actions**

### **2.1. Commandes institutionnelles**

L'urgence pour les libraires réside dans les mesures d'achat systématique par les institutions scolaires et les bibliothèques par l'intermédiaire de leur commerce. Des pratiques sont dénoncées où les livres s'achètent parfois en France ou par le biais d'Amazon, par des enseignants notamment pour bénéficier de prix réduits.

Suite aux Assises du livre 2011, la Ville de Lausanne a donné cette consigne pour la fourniture de toutes les bibliothèques municipales. D'autres grandes bibliothèques, comme la BCU à Lausanne, passent également par l'intermédiaire des librairies. En ce sens, c'est plus une généralisation de cette pratique qui devrait s'imposer. Elle peut se faire en fragmentant les types d'achats et en les ventilant auprès des différents libraires, ce qui permet aux petites librairies de pouvoir répondre aux achats conséquents des institutions publiques.

Au niveau des écoles, les liens sont, selon les libraires, encore plus difficiles. Aucun suivi systématique n'est réellement engagé, qui leur permettrait d'anticiper des ventes : une école peut passer des commandes une année et non l'année suivante. Ainsi, tout en étant tenus au courant des lectures scolaires, les libraires ne sont pas assurés de l'écoulement des ventes après la commande des ouvrages.

Une politique d'achats esquissée au niveau intercantonal serait intéressante, de même qu'une sensibilisation des enseignants et des directions d'établissement scolaires. Le public scolaire représente un débouché important pour la librairie : un jour de rentrée scolaire peut équivaloir, selon une professionnelle, au tiers d'un mois normal en termes de chiffre d'affaires.

### **2.2. Partenariat des actions de promotion**

Les professionnels de la librairie insistent sur la nécessité de profiler leur commerce comme un lieu de rencontres et d'insertion dans la vie locale et culturelle. A cet égard, la généralisation du modèle genevois sur la Suisse romande mérite une attention.

Ces manifestations demandent toutefois des ressources importantes, en termes de temps de travail (en plus de l'activité quotidienne), de frais occasionnés (accueil de l'auteur, apéro, achats de livres, etc) et de publicité (annonces dans les journaux, suivi internet, réseaux sociaux, *newsletters*). Beaucoup de librairies proposent 10 à 15 manifestations annuelles, ce qui est une limite supérieure pour leurs équipes. Face à cela, plusieurs libraires disent vouloir baisser ce rythme de promotion qui

finit par apparaître comme une contrainte, alors que l'organisation et les frais occasionnés sont à leur charge.

Certains libraires soulignent que les actions promotionnelles liées à des manifestations thématiques connaissent le plus gros succès. Le fait de regrouper les activités autour d'un axe fort, voire de faire entrer la littérature en résonance avec d'autres arts (musique, théâtre...) crée une émulation. Ces événements sont coûteux et demanderaient des soutiens en termes d'organisation, de partenariats avec d'autres institutions, de publicité, d'accueil des artistes, etc. Outre une aide attribuée aux libraires pour leurs soirées, une réflexion sur la coordination et la mise en réseau des actions de promotion est une option allant dans ce sens. (*cf infra, chapitre promotion I*).

### **2. 3. Et à l'étranger ?**

En France, l'entrée en vigueur de la loi Lang sur le prix unique (1981) s'est accompagnée de mesures visant à soutenir les librairies, par des critères qualitatifs les distinguant des « vendeurs de livres », soit les commerces non spécialisés (grandes surfaces). Principales mesures :

- création d'un label qualité en 2007 (Label LIR<sup>21</sup>) : 75 % de livres neufs dans le commerce et 50 % de livres datés de plus d'un an, majorité des ventes au détail, masse salariale de plus de 15 % du chiffre d'affaires. Ce label donne droit à des conditions de remises avantageuses.
- remises qualitatives en plus des remises de quantité pour les libraires spécialisés
- subventions de stocks lors de lancements de projets
- aides au financement des stocks, aides aux prêts bancaires, aide à des paiement de loyer, aides à des rachats de fonds<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> Antoine Gallimard, *Rapport de la mission de réflexion sur la librairie indépendante*, 2007, [www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapportgallimard07.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapportgallimard07.pdf)

<sup>22</sup> Serge Kancel, *Le soutien aux entreprises de librairie*, janvier 2013, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Livre-et-Lecture/Documentation/Etudes-et-rapports>

## PROMOTION I : LES MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES

Les manifestations autour du livre ont le vent en poupe. Elles s'invitent dans des lieux multiples : librairies, maisons de la littérature, bibliothèques, salons et festivals, autres lieux urbains (cafés, théâtres, rue). En termes de réception du public, les chiffres sont explicites : 95'000 visiteurs au Salon du livre et de la presse de Genève, 40'000 au Livre sur les quais de Morges. Le succès rencontré par ces manifestations témoigne de l'intérêt du public pour des moments de rencontre où la littérature se vit comme une expérience festive et collective<sup>23</sup>. Cet accueil révèle les nouvelles attentes face à la littérature et les nouvelles pratiques de lecture, peut-être moins savantes et plus désinhibées. A côté des associations spécialisées dans l'organisation des manifestations, les auteurs, voire les éditeurs, sont actifs dans la promotion de leur propre activité.

Renforcer le soutien aux actions promotionnelles de la littérature romande et lui faire gagner en visibilité reste, de l'avis de tous, une priorité. Les dispositifs de soutiens cantonaux pour la promotion restent peu systématiques. Dès lors, une politique intercantonale de soutien aux actions promotionnelles prend tout son sens, puisqu'elle permettrait d'élaborer des dispositifs nouveaux portant sur l'ensemble du territoire en stimulant les échanges entre artistes, la diffusion des ouvrages et la circulation des actions de promotion (voir *infra* 2 « analyse et pistes d'action »)

### 1. Etat des lieux

#### 1. 1. Aides ponctuelles à la promotion

Seuls trois cantons proposent des dispositifs spécifiques pour des actions promotionnelles, présentées comme telles sur leur site :

Vaud : subventions à des salons et cafés littéraires, à hauteur de quelques milliers de francs par manifestation.

Valais : aide ponctuelle demandée pour une lecture d'auteurs valaisans dans ou hors canton, de même qu'un soutien pour l'organisation de manifestations littéraires ayant lieu dans le canton.

Berne : subventionnement ponctuel à des manifestations littéraires, complété par un soutien plus régulier à des cycles de lectures dans les bibliothèques (500 à 1000 francs par soirée). Pour cela, un poste de déléguée aux bibliothèques existe dans le canton qui coordonne les activités (*cf infra* « Programmes culturels en bibliothèque »).

Par ailleurs, chaque canton répond aux sollicitations provenant des associations et fondations organisant des manifestations, le critère de l'ancrage territorial restant prioritaire. Une complémentarité entre cantons et villes existe pour financer des manifestations d'envergure, ce que les exemples suivants démontrent.

---

<sup>23</sup> Jean-François Tetu, « La promotion du livre, et les médias », *Conférence aux journées d'études de l'ARALD*, 15 janvier 2004, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/39/62/04/HTML/>

## 1. 2. Présentation détaillée des manifestations

### 1. 2. 1. Festivals et salons

#### a. Le Salon du livre et de la presse de Genève

Le Salon du livre a pris un nouveau virage, en évoluant vers une double finalité : un espace d'exposition loué aux éditeurs/diffuseurs et, plus récemment, un festival centré sur la promotion/médiation du livre auprès du public (expositions, débats, signatures, scènes thématiques). Cette double mission en fait sa particularité.

Caractéristiques générales :

- rayonnement à l'échelle de la région genevoise et du bassin lémanique : 60 % de Genevois, 20 % de Vaudois, 12 % de Français frontaliers. 2013 : 840 auteurs invités, dont 200 par le Salon via la Fondation de l'écrit, 800 maisons d'édition, 1500 animations sur 5 jours. Entrée payante pour le public.
- financement assuré via la Fondation pour l'écrit, entre des fonds publics et privés. L'Etat et Ville de Genève soutiennent la manifestation par des enveloppes annuelles : 200'000 francs pour le canton (partenaire principal) et 150'000 francs pour la ville. Le budget est complété par des fonds de Pro Helvetia, l'OFC, la DDC (salon africain), la Loterie romande et d'autres fonds privés.
- animations scolaires en développement (environ 4000 élèves accueillis par année).
- frais logistiques lourds (30'000 francs pour le montage d'une seule scène, avant même de commencer la programmation) et coût élevé pour les exposants.
- besoin de soutiens supplémentaires pour le développement de la dimension festivalière, en termes de personnel (administration, recherche de fonds, programmation, accueil des participants, etc.).

Pour le livre romand :

- plateforme qui réunit toute la profession du livre, permettant des rencontres interprofessionnelles et bénéficiant d'une couverture médiatique importante (presse et internet).
- scène suisse comme lieu de débats et de rencontre entre artistes et public, stand du Cercle de la librairie genevoise (soutenu par la Ville et le canton de Genève), travail avec les associations littéraires (associations d'auteurs, etc), projet de mentorat (*parrain-poulain*) soutenu par Pro Helvetia, Prix du premier livre romand soutenu par un fonds privé.
- étant donné la dimension francophone du Salon (Afrique noire, Maghreb, Québec), des synergies s'offrent avec les auteurs et éditeurs romands sur un plan international.

#### b. Le Livre sur les quais à Morges

Le Livre sur les quais rencontre un accueil très chaleureux auprès du public dès sa première édition (2010). Salon d'auteurs, qui complète le Salon du livre plus centré à l'origine sur les éditeurs, l'initiative est née du succès rencontré par ce type de manifestations en France. Le rapport direct du public avec les auteurs est mis en avant, ainsi que des actions de médiation avec les écoles.

Ce festival veut promouvoir la lecture dans son ensemble, en popularisant le livre auprès de divers

publics et en aménageant des espaces de débats et d'échanges. Ni thématique, ni genre spécifique ne sont privilégiés. Chaque année, un éditeur (Belfond, Stock) ou un pays sont mis à l'honneur. Le festival se veut international, même si les Romands constituent la moitié des auteurs invités.

- la première édition a réuni 180 auteurs (budget 450'000.-), la seconde 250 ; enfin, après 4 ans, le plafond est atteint autour des 300 auteurs (budget total 800'000.-).
- le canton de Vaud soutient la manifestation dès le début avec une manne annuelle de 80'000 francs. Les Villes de Lausanne et Morges apportent une contribution, ainsi que Genève dans une visée de soutien régional. L'idée à l'heure actuelle est de « lémaniser » Le Livre sur les quais par des financements venant d'autres villes du bassin lémanique.
- une grosse partie du budget est consacrée aux frais logistiques (100'000.-), pour l'hébergement et l'accueil des auteurs, (200'000.-), pour les cachets des animateurs (tables rondes, etc.). Beaucoup de bénévoles (150).
- recherche de fonds importante étant donné la quasi gratuité de la manifestation (l'unique rentrée d'argent provient d'un pourcentage rétrocédé sur les livres vendus et les recettes des lectures-croisières). La difficulté est de redémarrer la recherche de fonds chaque année, même si certains soutiens se font automatiquement.
- un gros volet du festival est celui de l'action culturelle avec les classes de la région : une centaine d'activités proposées en une journée (2500 élèves). Une personne est mandatée pour tisser ce réseau avec les établissements scolaires qui s'est étoffé progressivement. Des rencontres intergénérationnelles ont aussi lieu et des médiations dans des quartiers populaires.

### c. Autres festivals

- La Fureur de lire : événement biennal créé en 1991 par la ville de Genève, proposant sur quelques jours rencontres, lectures, expositions, ateliers, médiation jeunesse, dans divers lieux dont des bibliothèques et libraires.
- Poésie en ville : festival de poésie en ville de Genève, biennal.
- BD-Fil : festival de bande dessinée annuel à Lausanne, soutenu à hauteur de 400'000.- par la Ville de Lausanne et de 30'000.- par le canton de Vaud.
- bédéMania Belfaux à Corminboeuf (canton de Fribourg) : ([www.bedemania.ch](http://www.bedemania.ch))
- St-Pierre de Clages (Valais) : livre d'occasions. Dès 1993, organisé par l'association du Village du livre inscrit dans le réseau international des villages du livre.
- Foire du livre du Locle, annuelle depuis 13 ans, soutenue par le canton de Neuchâtel.
- Tramlabulle' : festival annuel de BD à Tramelan dans le Jura bernois, 30'000.- de budget, soutenu par le canton de Berne à hauteur de 8'000.-.

### d. Un festival à l'échelle d'un canton : Les Correspondances

Le canton du Valais soutient une nouvelle manifestation dont la première édition a eu lieu en 2014, intitulé « Les Correspondances » : festival bilingue de 10 jours, centré autour de l'écriture épistolaire (expositions, ateliers, concerts, lectures), il se déroule dans de multiples lieux : théâtres, bibliothèques, cinémas, hôpitaux, musées. Une de ses particularités tient en sa dimension décentralisée dans tout le canton qui pourrait être un modèle intéressant sur le plan intercantonal. Dans le Valais, une Semaine de la lecture est aussi organisée tous les 3 ans par le groupement valaisan des bibliothèques, autour d'un même thème (2013 « Dessine-moi un mouton »).

## 1. 2. 2. Lieux dédiés au livre

### a. Maison Rousseau et de la littérature de Genève (MRL)

La MRL existe depuis 2012, fruit de la fusion entre la Fondation de l'Espace Rousseau (espace d'exposition consacré à Rousseau) et l'Association pour la maison de la littérature à Genève (MLG). En Suisse romande, sa spécificité est d'offrir un lieu sédentaire consacré à la promotion de la littérature (lectures, rencontres, ateliers avec les écoles) sur le modèle des maisons de la littérature développées depuis une vingtaine d'années dans le monde germanique, comme les *Literaturhaus* de Bâle et de Zurich.

- Fondation privée, soutenue pour un tiers de son budget par le canton de Genève (70'000.- en 2014) et la Ville de Genève (80'000.-), auxquelles s'ajoutent des aides en nature par la mise à disposition de l'immeuble (propriété de l'Etat de Genève).
- la MRL organise des soirées littéraires entre auteurs et éditeurs, des soirées thématiques, elle réunit des auteurs connus et des jeunes auteurs, accueille la tournée des Prix fédéraux, participe à la Nuit des musées. Son but est de toucher un public le plus diversifié possible.
- en tant que lieu avec des activités régulières, son avantage est de pouvoir engager des partenariats suivis (auteurs, éditeurs, bibliothèques, libraires, musées, Fondation Bodmer, université, écoles)
- elle crée des échanges avec d'autres maisons de la littérature en Suisse (Zurich) et à l'étranger (*Passa Porta* à Bruxelles) : un écrivain américain a été invité conjointement par plusieurs institutions européennes, permettant une tournée dans les différents lieux.
- elles organise des actions de médiations avec les écoles animées par des écrivains.
- son budget est trop limité pour développer tous les projets et les moyens de communication : avec un poste de direction à 80 % et une chargée de projet, il manque un poste de travail.
- projet d'agrandissement dans la maison sur 5 étages : la MRL souhaite devenir à terme un lieu de rencontre et de convergence entre les professionnels du livre (espaces de réunions, lieux de débats, ateliers).

### b. Programmes culturels en bibliothèques

Les bibliothèques de lecture publique possèdent aujourd'hui un rôle central en termes de promotion de la lecture et de la littérature. Leur rôle évolue en fonction de la nouvelle demande des usagers en se profilant, au même titre que les libraires, comme lieu de sociabilité et de médiation/promotion de la lecture.

Un nombre important de bibliothèques communales et cantonales proposent déjà des cycles de lecture et des actions de médiation. Des nouveaux projets vont dans le sens d'une émulation autour de la lecture (bibliothèques dans les piscines). Selon un bibliothécaire, l'objet livre se désacralise, la lecture se fait moins normative. Les personnes interrogées insistent sur le fait que la mise en réseau fonctionne bien entre les bibliothèques et avec les associations actives dans le livre.

Les actions centrées autour d'un programme thématique ou d'une édition sont saluées. Un exemple d'activités conçues autour d'une collection éditoriale de polars romands a rencontré à Fribourg un

vif succès auprès des lecteurs : soirées de présentation et mise en avant de la collection dans la bibliothèque, ce qui a engagé les lecteurs à revenir emprunter plusieurs ouvrages de la collection, voire de la maison d'édition.

Dans l'idée de la promotion de la littérature romande, la professionnalisation des médiateurs-trices en bibliothèque est importante. Ces formations peuvent se faire à l'échelle romande, par exemple dans l'offre de formation continue proposée par Bibliomédia.

Trois modèles de coordination existent pour les manifestations littéraires en bibliothèque :

– déléguée aux bibliothèques du canton de Berne : centralisation des demandes des bibliothèques pour les lectures littéraires (entre 500 et 1000.- par soirée) sur la base de cycles de lectures. Subsidiarité requise par les communes. Auparavant, le budget était du ressort de l'Office de la culture, désormais transféré à celui des bibliothèques.

– déléguée à la lecture du Canton du Valais: lien entre associations, écoles et bibliothèques pour la mise en place de projets. Par exemple, l'auteur français Philippe Claudel a été invité dans plusieurs lieux et sur plusieurs jours : établissements scolaires (rencontre avec les lycéens), médiathèque (café littéraire), théâtre (lecture).

– chargée de mission pour la promotion de la lecture du Canton du Jura qui assure le lien entre les associations, les écoles et la HEP-BEJUNE dans les domaines suivants : la promotion et la coordination de la lecture, l'information et la documentation et la formation.

### 1. 2. 3. Associations de promotion de la littérature

Une série d'associations occupe désormais une place dans le paysage du livre romand, tels AJAR (Association des jeunes auteurs romands), le collectif Fin de moi, les associations cantonales d'écrivains ou Tulalu. Les événements se déroulent dans les lieux destinés au livre ou dans d'autres espaces (théâtres, cafés, musées, rue) qui permettent de toucher d'autres publics.

#### Exemple de Tulalu (Lausanne)

- organisation de lectures d'auteurs romands (8 en 2013), souvent avec des musiciens et des comédiens. Lectures-spectacles à la recherche de nouvelles formes de soirées littéraires dans des lieux divers : café, galerie, théâtres. Tous les artistes sont payés par l'association.
- structure associative depuis 7 ans sur la base d'un semi-bénévolat, qui tient au fort investissement des animateurs. Le travail administratif est important du fait de la démultiplication des demandes de fonds ; sans base régulière, car le budget est à reconstruire chaque année. La nécessité actuelle est de renforcer le poste administratif, voire d'obtenir un plein temps payé. Le budget prévu en 2014 a été doublé et s'élève à 50'000 francs.
- Tulalu fonctionne sur une mise en réseau constitué au fil des années. Elle a la volonté de développer son activité dans d'autres cantons qu'à Lausanne, afin de créer des échanges mais aussi d'obtenir des sources financières venant d'autres communes et cantons. L'organisation resterait centrée à Lausanne mais des liens tissés avec des personnes d'autres villes permettraient de créer un réseau à l'échelle romande. Les soirées resteraient organisées sous la dénomination du « label » Tulalu.

## 2. Analyse et pistes d'action

Bien que multiples, ces manifestations ne sont pas concurrentes, puisqu'elles ont chacune leur ancrage territorial et leurs publics. Elles nécessitent toutes des soutiens supplémentaires surtout pour l'administration et la recherche de fonds, même les plus grandes. Comme pour les structures éditoriales, des aides financières plus régulières, évitant la recherche réitérée de fonds auprès de multiples pourvoyeurs, permettrait de stabiliser les structures.

Selon le *Panorama 2011*, le financement des manifestations et soirées littéraires sont principalement du ressort des cantons (34%) et des communes (56%), contre 10 % de la Confédération pour des manifestations d'ordre suprarégional. La proximité avec le public et l'identité « locale » reste une priorité. La question se pose de savoir comment penser une action des cantons sans empiéter sur l'identité de chaque manifestation qui s'inscrit dans un tissu local.

### 2. 1. Fonds pour la promotion

La création d'un fonds particulier destiné à la promotion permettrait le développement de bourses pour la promotion, ponctuelles ou même annuelles pour asseoir les structures, voire la création de conventions sur un plus long terme par des contrats de prestation. Des critères harmonisés au niveau romand seraient à créer, en termes de programmation cohérente, de structure professionnelle et de partenariat entre les acteurs de la chaîne du livre à une échelle intercantonale<sup>24</sup>.

### 2. 2. Mise en réseau

Sur cette base, les projets favorisant une mise en réseau pourraient être encouragés sur le plan romand, afin de stimuler la circulation des auteurs et manifestations sur l'ensemble de la Romandie (tournées, soirées thématiques avec des écrivains de différents lieux, événements simultanés dans plusieurs endroits, etc.). Un des critères de sélection est la présence d'une structure partenariale entre plusieurs acteurs du livre et/ou à l'échelle de plusieurs cantons. Un poste de délégué pour la coordination des événements pourrait soutenir ce réseau. Voir l'exemple, en France, de l'association RELIEF (Réseau des événements littéraires et festivals) qui fonctionne comme un lieu de réunion, de mise en réseau et de mutualisation entre différents partenaires à l'échelle de la France, avec des contacts en Belgique et au Québec<sup>25</sup>.

## 3. Un festival décentralisé

Un événement décentralisé pourrait être créé à l'échelle de la région, comme une « Fête du livre » ou une « Fête de l'écrit » (modèle de la « Fête de la danse » sur un mode participatif du public). En ce sens, le festival « Les Petites Fugues »<sup>26</sup> en Franche-Comté et dans l'Arc jurassien est souvent

---

<sup>24</sup> Voir par exemple des critères établis pour des manifestations du Centre régional de Lorraine: <http://net-education.cr-lorraine.fr/jahia/Jahia/site/e-internet/cache/offonce/pid/2706;jsessionid=675204DB1E86CA76BFFE78028C5704C2>

<sup>25</sup> <http://reseau-relief.blogspot.ch/>

<sup>26</sup> [http://www.crl-franche-comte.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=11:les-petites-fugues-presentation&catid=3:les-petites-fugues&Itemid=17](http://www.crl-franche-comte.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=11:les-petites-fugues-presentation&catid=3:les-petites-fugues&Itemid=17)

citée comme une référence. Il est organisé par le Centre régional du livre de Franche-Comté, sur tout le territoire franc-comtois pendant une quinzaine de jours. Il réunit une centaine d'acteurs (bibliothèques, libraires, établissements scolaires, théâtres, structures culturelles) en basant ses activités sur la rencontre et sur l'itinérance des auteurs invités à voyager dans différents lieux et à rencontrer plusieurs types de publics : des écoles en journée, des lectures et débats le soir. Le festival se centre sur la littérature contemporaine avec des auteurs de la région ou de proximité géographique et culturelle, dont la Suisse. Les auteurs interrogés relèvent le professionnalisme de l'accueil.

## PROMOTION II : LES ECOLES

Les projets de médiation en milieu scolaire centrés sur une promotion de la lecture et de la littérature peuvent être pensés de façon complémentaire avec l'enseignement scolaire. A tous les niveaux du cursus, les projets insistent sur une approche de la lecture axée sur une appropriation globale des textes, dans l'idée d'une « lecture plaisir » et d'un ancrage dans l'expérience concrète des élèves. Ces projets relèveraient d'abord d'une approche culturelle et sociale plus que spécifiquement scolaire.

Si la promotion de la lecture est bien soutenue dans les petites classes, souvent relayée par les bibliothèques scolaires et municipales, les professionnels du domaine s'accordent sur le fait que les élèves décrochent au niveau post-obligatoire. Malgré la force et la pertinence de projets actuels dédiés à cette catégorie d'élèves, un soutien plus régulier auprès de ce public compléterait les actions menées antérieurement durant le parcours scolaire.

Un autre pan tient au rapport entre les professionnels du livre et le monde scolaire. Les relais sont souvent le fait de personnes investies dans les projets, mais la place de la littérature romande n'est pas, de l'avis des professionnels, systématisée à l'école à travers les lectures. Au même titre que pour d'autres disciplines artistiques, serait-il possible d'imaginer des liens plus étroits entre auteurs, éditeurs et écoles ?

### 1. Etat des lieux

L'articulation entre école et lecture fait intervenir les structures associatives et les fondations qui élaborent des projets destinés aux institutions scolaires et aux bibliothèques. Dans plusieurs cantons, ces actions sont coordonnées et/ou initiées par des délégué-e-s à la lecture, qui peuvent travailler avec les enseignants sur des stratégies pédagogiques.

Les aides se font par des :

- soutiens en partie publics, souvent utilisés pour les frais de fonctionnement.
- postes cantonaux de délégués à la lecture
- enveloppes budgétaires dans les écoles (budgets DIP)

Les associations et fondations oeuvrant dans le livre travaillent déjà à un niveau intercantonal et/ou national. Jeunesse et médias (ISJM) est une fondation qui travaille au niveau suisse, avec une antenne romande, tout comme Bibliomedia, fondation soutenue par la Confédération. La Bataille des livres travaille à l'échelle suisse romande et en francophonie, le Prix RTS de la littérature-Lire délire et le Roman des Romands sont des projets au niveau romand, le Roman d'école est pour sa part un projet national. Le réseau est donc déjà constitué, il s'agirait de renforcer la pérennité des structures.

Une pluralité de projets est proposée à destination des établissements scolaires et des bibliothèques :

- animations ou médiation culturelle (Né pour lire, Virus, Ribambelle, Bataille des livres, Roman d'école...)
- prix (Roman des Romands, Prix RTS-lire délire, Prix suisse jeunesse et médias, Prix Chronos : personnes âgées)
- tournées d'expositions (ISJM)

- location ou prêt d’ouvrages (Bibliomedia, Bataille des livres)
- festivals (nuit du conte, Conte & Compagnies, Nuit de la lecture, Rêve oh livres/salon du livre jeunesse à Neuchâtel et à la Chaux-de-fonds, Mai littéraire à Delémont, Nuit de la poésie à Tavannes)
- à Neuchâtel, un fonds spécial a été créé pour que les bibliothèques scolaires puissent acheter les ouvrages proposés par les élèves. Une autre idée vient de la possibilité de développer des animations avec les élèves directement dans les bibliothèques scolaires (café-lecture, débats, etc.)

## 1. 1. Présentation des principaux projets

### a. Institut jeunesse et médias-arole (ISJM)

L’institut jeunesse et médias dépend de la Fondation Joanna Spyri. Son antenne romande, basée à Lausanne, chapeaute également l’Association romande pour la littérature enfantine (Arole).

L’institut est soutenu par la Confédération, les cantons, les cotisations des membres, des donateurs privés et le cercle d’Amis.

- mission de départ de l’ISJM : recherche et documentation sur la littérature jeunesse pour les professionnels et conception de projets
- Arole : plus directement engagée sur le terrain, en outillant bibliothécaires et enseignants et en animant des projets
- divers types de projets : Ribambelle (école enfantine), Virus (école primaire) fondés sur le prêt de livres à faire circuler dans les classes ; locations d’exposition ; animations en classes ou formations des enseignant-e-s ; « 1001 histoires dans notre langue » fondé sur la lecture pour personnes allophones ; Ricochet, base de donnée pour les professionnels du domaine (soutien du canton de Vaud, 10’000.-)
- actions complémentaires avec les autres projets de promotion de la lecture : Bataille des livres, Globlivres (bibliothèque interculturelle) ou Bibliomedia. Partenariats engagés (« Né pour lire » projet conjoint Bibliomedia et ISJM), Prix Enfantaisie (prix littérature jeunesse avec la librairie Payot et de nombreuses bibliothèques)
- la Confédération assure le financement de base. Des financements externes sont recherchés pour les projets spécifiques auprès des fonds publics et privés. Les cantons attribuent peu de subventions, si ce n’est à l’association Arole à hauteur de 10’000 francs annuels environ.
- la difficulté rencontrée tient à la nécessité d’une construction budgétaire pour chaque projet avec le paradoxe d’une précarité des projets face à une demande pourtant croissante.

### b. Roman d’école (12 à 17 ans)

« Roman d’école » est un projet lancé en Suisse alémanique (dans les cantons romands dès 2010) qui s’adresse à un public adolescent dans des classes en difficulté. Il est à l’étude en version bilingue entre Jura et Bâle-Ville.

- un auteur ou une autrice vient 8 fois 2 périodes dans une classe, pour encadrer les élèves dans la rédaction d’un roman collectif. Il sera ensuite publié comme livre et lu dans une soirée en public.
- le projet est salué par les auteurs pour sa démarche participative, la responsabilisation des élèves, l’élaboration collective, les aspects techniques de la narration et la prise de confiance

en soi.

- chaque projet coûte environ 10'000 francs par classe, le budget est à construire annuellement.
- les écoles sont très demandeuses, mais pour l'instant, vu le coût du projet, seules quelques classes par canton peuvent en profiter.

#### c. Roman des Romands (niveau post-obligatoire)

Issu du monde enseignant, le projet Roman des Romands (dès 2009) est désigné comme un projet exemplaire pour la multidimensionnalité de sa démarche :

- sur le plan pédagogique, l'idée de base tient à combler un manque des programmes scolaires qui, dans leur ensemble, omettent la littérature directement contemporaine (auteurs vivants). Il se centre sur la littérature romande contemporaine.
- l'idée initiale est d'inciter une lecture non pas centrée sur l'analyse technique du texte, mais sur le plaisir de la lecture et une participation active et collective des élèves. Cette expérience pédagogique est aussi nouvelle pour les enseignants.
- dimension de partage de lecture avec les écrivains par des rencontres en classe et au cours d'une cérémonie rassemblant tous les acteurs.
- les limites que rencontre le projet tiennent à des questions budgétaires : fonctionnement de l'association qui, malgré un développement des soutiens, ne peut pas rémunérer suffisamment la part organisationnelle. La construction du budget demande un temps important par le manque d'uniformité entre les cantons.
- grande disparité dans les budgets cantonaux, ayant comme effet un investissement différent dans les classes notamment pour l'accueil des auteurs (achats limités des livres). Une des réponses reviendrait à soutenir l'achat systématique des ouvrages. Une intervention intercantonale permettrait aussi de ne poser qu'une seule demande annuelle en termes de soutien des cantons.

#### d. Programme « éducation et culture » (Berne)

Le programme du canton de Berne intitulé « Education et culture » propose une interface entre les projets en médiation culturelle émanant des artistes ou des institutions culturelles et les écoles tous arts confondus. Par le moyen d'une plateforme internet, les enseignants choisissent une activité parmi une liste de projets proposée (environ 300) ou sollicitent eux-mêmes des projets. Par cet outil, la coordination et la gestion administrative sont facilitées. Plusieurs prestations sont proposées :

- « bons culturels » (max. 800 francs par classe) pour un projet de médiation demandé par les écoles.
- concours « tête-à-tête » : projets innovants en termes de médiation scolaire. Ambition plus large, désormais biannuel.
- « muse » : projets sur deux ans avec l'intervention d'acteurs culturels une fois par semaine à raison de deux périodes.
- dans le domaine littéraire : moins de projets proposés en proportion à d'autres arts.
- critères de sélections définis sur le plan formel (lieu, coût, professionnalisme des artistes) et selon chaque type de projet. Un principe de subsidiarité avec les communes et les établissements scolaires est demandé.
- point fort de la centralisation : une offre proposée à beaucoup de personnes en peu de temps. La plateforme électronique permet un allègement au niveau administratif. Souplesse,

- réactivité du projet.
- projet encore phase pilote jusqu'à la fin de l'année 2014-2015. Environ 8000 classes en ont déjà profité.

## **2. Analyse et pistes d'actions**

Selon les acteurs de terrain (associations et délégués à la lecture), les besoins ne se font pas ressentir en termes de création de projets et de leur mise en réseau, mais surtout en termes d'une systématisation des soutiens :

### **2. 1. Uniformisation**

Comme dans d'autres domaines (édition, manifestations littéraires), la difficulté tient à la diversité des sources budgétaires et au manque d'uniformisation, voire de reconduction facilitée des aides. En ce sens, une action plus harmonisée et régulière sur le plan intercantonal, pouvant verser une enveloppe pour des projets qui voyagent déjà dans toute la Romandie, serait un atout.

### **2. 2. Coordination**

La question se pose de la nécessité d'une personne qui assurerait une coordination à l'échelle romande entre les organismes de promotion de la lecture et les institutions scolaires, étant donné la grande variété des établissements. Cela favoriserait aussi des recherches de partenariats, notamment avec les HEP. Le projet bernois de centralisation des demandes pourrait être performant sur un plan intercantonal. Les projets destinés aux élèves du post-obligatoire et à la relation famille-école sont à renforcer. La nécessité d'une coordination entre les professionnels du livre (éditeurs et libraires) et le monde scolaire est nécessaire pour les éditeurs. Là aussi, la création d'un tel poste soutiendrait ces démarches.

## NUMERIQUE

Le développement du marché numérique reste une inconnue à l'heure actuelle en Suisse romande. En soi, la demande n'est pas encore formée et les mesures prises de manière individuelle par certains éditeurs pour la numérisation de leur fonds anticipe une évolution à venir. Les libraires romands, quant à eux, pourtant fortement concurrencés par la vente en ligne, n'ont pas encore investi ce secteur. En ce qui concerne les aides publiques, aucun soutien systématique n'est proposé. Les informations récoltées par les acteurs, surtout des éditeurs tournés dans le domaine scientifique (le plus avancé en numérique), ont été complétées par des informations trouvées dans des rapport d'enquêtes menées en France. Les nouveaux enjeux posés par le numérique :

- désintermédiation : nouveaux rapports entre auteurs et lecteurs qui se désaffranchiraient des intermédiaires de la chaîne du livre. Certains auteurs développent leur propre plateforme de façon collective. L'enjeu pour eux est de gérer la vente, la diffusion et développer une autonomie<sup>27</sup>. Les difficultés apparaissent dans l'absence de visibilité sur le marché, le manque d'effet de prescription assuré par l'éditeur, ainsi que la gestion technique des données. Les éditeurs restent en ce sens importants.
- des réglementations nouvelles en discussion selon les différents pays : pourcentage des droits d'auteurs, réclamation par les auteurs d'une rétrocession en termes de droit de prêt dans les bibliothèques, prix de vente, taux de la TVA.
- une présence de nouveaux intermédiaires : les techniciens (ingénierie en informatique), impliquant pour les professionnels de se former (éditeurs, libraires, bibliothécaires) aux nouvelles techniques.
- pour les éditeurs, la question du meilleur choix de formats utilisables sur le long terme et de la commercialisation : contrats avec des diffuseurs spécialisés dans le net, protections contre le piratage (DRM), le prix dans un domaine où la culture du « tout gratuit » et l'*open access* se développe.
- une concurrence au commerce physique de détail par la vente en ligne de grosses entreprises (Amazon : 2/3 du marché français)<sup>28</sup>.
- Un marché tenu par des trusts mondiaux non issus du secteur du livre (Apple, Amazon, Google) : comment y faire face ? Faut-il une mutualisation des ressources entre professionnels et une aide à des plateformes communes ?

### 1. Etat des lieux

#### 1. 1. Création/édition

L'édition numérique concerne deux grands domaines :

- 1) Le livre dit « homothétique », qui est le corollaire du format papier en format numérique, agrémenté d'une ou deux fonctionnalités. Le livre électronique permet de rééditer des livres épuisés. La question de la pérennité des formats est centrale, étant donné la rapidité des transformations des supports. Certains éditeurs romands se réunissent pour réfléchir à ces

---

<sup>27</sup> A l'instar du collectif Wu Ming, mettant en ligne des textes sous *Creative commons* et de façon anonyme

<sup>28</sup> Centre d'analyse stratégique, « Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique. Les librairies », Mars 2012, 271, [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

questions.

- 2) Le livre enrichi par des fonctions multimédia dans le texte permettant soit d'intégrer d'autres fonctions dans les ouvrages (références, lectures par mots-clés), soit d'inventer de nouvelles formes d'écriture intégrant les potentialités techniques. Selon un auteur, la création d'un fonds spécifique pouvant intégrer auteurs, éditeurs et ingénieurs soutiendrait ces démarches.

Le marché du livre électronique reste embryonnaire : 1 % en France en 2012 contre environ 20% dans le monde anglo-saxon, malgré une tendance à la stabilisation dans ces pays<sup>29</sup>. Ce taux très bas s'explique par une demande limitée mais aussi par une offre résiduelle : 10 % des ouvrages sont pour le moment accessibles sous fichier numérique dans le monde francophone.

Une des hypothèses du développement de l'édition numérique penche dans le sens d'une complémentarité entre les usages du livre papier et du livre électronique. Le livre numérique serait le fait d'ouvrages plus utilitaires (littérature scientifique et technique, guides de voyage, ...), tandis que le livre papier resterait pour le moment le vecteur privilégié de la « lecture-plaisir ».

Les éditeurs romands les plus versés dans ce nouveau média sont pour la plupart spécialisés dans des secteurs où la demande est déjà formée (littérature scientifique notamment). En littérature générale, les chiffres restent timides : 1 % du chiffre d'affaires des éditions Zoé pour leur fonds numérisé (soutenu par le Centre national du livre en France).

La priorité à l'heure actuelle, en termes de numérique, est donc d'anticiper la demande et de soutenir la numérisation des livres des fonds éditoriaux, d'offrir des formations techniques aux professionnels, voire de créer une plateforme de diffusion commune.

## **1. 2. Librairie**

L'autre versant de la question numérique est celui de la commercialisation des ouvrages papier par le commerce en ligne et des formats numériques. Sur le premier point, la concurrence à la librairie physique est claire<sup>30</sup>. A l'heure actuelle, les libraires romands s'engagent avec parcimonie face au numérique. Les enjeux techniques suscitent des formations et des coûts importants en infrastructure. L'entreprise de diffusion/distribution Office du livre (OLF), basée à Fribourg, propose l'offre de livre électronique E-readers, où le client choisit un libraire, à qui 20 % de marge est rétribué. Ce système, qui ne demande pas d'acte de vente concret du libraire, est une préservation de la fonction d'intermédiaire.

## **1. 3. Bibliothèque**

Au niveau du numérique, la demande commence à pointer dans les bibliothèques. A côté de tout le secteur académique dont les achats passent pour une bonne part par des abonnements de revues ou d'ouvrages, les bibliothèques sont déjà bien engagées dans le processus de prêt de livres numériques

---

<sup>29</sup> Centre d'analyse stratégique, « Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique. Les librairies », Mars 2012, 270, [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

<sup>30</sup> Centre d'analyse stratégique, « Les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique. Les librairies », Mars 2012, 271, p. 5., [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

pour des livres hors droits. L'entreprise de numérisation du fonds patrimonial de la BCU Lausanne par Google a été le premier grand chantier en Suisse romande, mais les bibliothèques de lecture publique oeuvrent à l'heure actuelle aussi dans ce sens : projet pilote pour tester l'usage du public, formation des bibliothécaires afin d'accompagner les usagers. Les bibliothèques, par l'intermédiaire de Bibliomedia, sont en train de passer des contrats d'achat avec des diffuseurs français.

La difficulté pour les bibliothèques réside dans le fait de posséder peu d'ouvrages romands à proposer, ce qui plaide en la faveur d'une numérisation des fonds des éditeurs. Ainsi, un travail concerté entre éditeurs romands et bibliothèques, voire libraires, serait envisageable pour mettre en place ce nouveau débouché.

## **2. Pistes d'actions**

Etant donné les coûts à investir dans cette nouvelle technique du livre et la nécessité de s'y former, un soutien des pouvoirs publics serait un apport pour anticiper la situation :

- mutualisation pour créer des fonds particuliers pour la numérisation pour des livres en format homothétique des fonds romands.
- création d'une plate-forme commune de diffusion pour les auteurs et les éditeurs romands
- formations au numérique pour les éditeurs, libraires et bibliothécaires (actuellement en discussion au sein de l'ASDEL-Association suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires)
- aides pour des projets d'écriture réunissant des auteurs, des ingénieurs et des éditeurs
- aide aux libraires souhaitant se doter d'infrastructures pour le numérique. Le Centre national du livre (organe faitier en France) propose à ses adhérents libraires un « kit internet » : site web permettant de présenter le point de vente, de communiquer avec les clients, de prendre les commandes

## MODELES D'ACTION INTERCANTONAUX

Au terme de cet état des lieux, nous pouvons esquisser quatre modèles d'actions qui proposent une progression allant d'aides plus ponctuelles en fonction de chaque domaine vers des dispositifs plus élargis.

### 1) Modèle centré sur chaque type de domaine

Ce modèle agit sur les axes prioritaires où une politique intercantonale pourrait renforcer les moyens mis en oeuvre à l'heure actuelle dans les différents cantons. Il intègre chaque domaine d'intervention de manière séparée, mais renforce tous les stades de la chaîne du livre :

- Création
  - bourses littéraires suffisamment dotées (30'000 francs) en plus de celles existantes
  - résidence et projets de mentorat intercantonaux
  - bourses pour des projets dans de nouveaux domaines (numérique, performance, illustration)
- Edition
  - conventions de subventionnement
  - bourses à des projets éditoriaux
  - achat systématique des ouvrages soutenus par les bibliothèques
  - harmonisation administrative pour les demandes de subvention
- Librairies
  - directives harmonisées pour les achats passés par les institutions cantonales
  - soutien à des actions de promotion
- Promotion de la littérature (manifestations)
  - contrats de prestations pour les associations et fondations
  - soutien de projets favorisant la mise en réseau de partenaires à l'échelle romande
  - harmonisation administrative pour les demandes de subvention
- Promotion de la lecture (écoles)
  - renforcement d'une coordination entre établissements scolaires et acteurs du livre
  - mutualisation des fonds pour les associations recevant des subsides des différents cantons
  - élargissement de la médiation au niveau post-obligatoire
  - présence des auteurs et éditeurs dans les écoles et renforcement de la littérature romande
- Numérique
  - fonds pour la numérisation des livres en format homothétique
  - formation pour les professionnels au numérique

### 2) Modèle centré sur une généralisation des dispositifs de bourses

Les cantons romands pourraient créer des dispositifs similaires pour l'ensemble de la chaîne du livre. Le système de bourses proposé à l'heure actuelle aux auteurs pourrait être généralisé à l'ensemble des acteurs. Pour les éditeurs, cette innovation permettrait de renforcer ou développer un programme éditorial ou des actions de promotion/diffusion (Genève) ; pour les libraires, elle permettrait de soutenir un programme de manifestations culturelles ; pour les promoteurs de la littérature, des bourses à des projets novateurs et partenariaux (festivals, tournées, partenariat des structures associatives) favoriserait les échanges à l'échelle romande ; il en serait de même pour la

promotion de la lecture et des projets de médiation ; enfin, au niveau du numérique, des bourses pourraient être proposées à des projets d'édition ou d'écriture pour prendre le virage du numérique.

### 3) Modèle centré sur une mise en réseau : un « *réseau romand du livre* » ?

Ce modèle favorise une coordination des activités qui existent déjà en stimulant les échanges dans les cantons et entre les professions. Il est centré sur les acteurs de terrain. Il renforcerait les actions promotionnelles en soutenant des initiatives pensées sur le modèle de partenariats et d'intercantonalité. Cela supposerait, au niveau romand, de créer un poste de délégué au livre, pouvant faire le lien entre les différents acteurs et institutions, centraliser les différents projets, favoriser les aspects de communication (site internet, etc) et être un répondant avec des acteurs à l'étranger. De tels réseaux existent en France qui ont des partenariats avec d'autres pays francophones.

### 4) Modèle centré sur une structure faîtière : une « *agence romande du livre* » ?

Une structure faîtière à l'échelle de la Romandie agirait comme une interface réunissant tous les secteurs du livre, en assurant un lien régulier entre les professionnels et les collectivités publiques. Des modèles existent notamment en France (Agences régionales du livre, une quinzaine sur tout le territoire chapeautées par de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture<sup>31</sup>). Ces agences sont financées par les pouvoirs publics et sont pensées comme un outil mis au service des professionnels. Elles initient des échanges consultatifs avec les acteurs de terrain, offrent des conseils, engagent des études sur le champ du livre (observatoire), centralisent les informations sur internet pour les professionnels et le public, organisent des actions de promotion et de médiation avec les écoles, favorisent la visibilité des acteurs en termes de communication, proposent des formations et des rencontres interprofessionnelles.

---

<sup>31</sup> [http://www.fill.fr/fr/les\\_structures\\_regionales\\_pour\\_le\\_livre](http://www.fill.fr/fr/les_structures_regionales_pour_le_livre)

## **PRIORITES D' ACTIONS**

Suite à la séance de juin 2014 de la CDAC, trois priorités d'action sont établies, selon le modèle 1 :

- le soutien à l'édition
- le soutien à la promotion de la littérature
- le soutien au numérique

Cela selon trois types de modalités :

1. l'harmonisation des aides sur la base des subventions actuelles
2. la création de dispositifs nouveaux complétant les soutiens actuelles
3. une mutualisation des ressources

Il est décidé que le soutien aux autrices et aux auteurs reste du ressort des cantons et que les soutiens liés au domaine scolaire font l'objet d'une section à part (*annexe I*).

Enfin, il convient de relayer le souhait des professionnels de redescendre « vers le bas », après les prises de décision, afin de discuter les options choisies en consultation avec eux.

### **1. Harmonisation des directives cantonales**

#### **1.1. Harmonisation des demandes pour les aides ponctuelles à l'édition et aux associations**

Pour pallier à la démultiplication des tâches administratives, une harmonisation des directives des cantons apparaît comme une priorité :

- uniformisation des délais de dépôt
- uniformisation des circulaires
- pour les associations de la promotion qui reçoivent des subventions de tous les cantons, la possibilité de soumettre une aide unique, avec une aide reconductible par une simple lettre d'année en année pour les activités pérennes.

Avantages :

- coût moindre pour des impacts ayant des effets directs sur le travail des professionnels
- établissement de règles transversales qui crée une transparence dans les systèmes d'attribution

Inconvénients

- difficulté d'une coordination entre la disparité des lois et des dispositions cantonales

#### **1. 2. Soutien aux librairies romandes : harmonisation des directives données aux écoles et aux bibliothèques pour l'achat des ouvrages par l'intermédiaire des librairies**

La priorité exprimée par les libraires réside en des directives claires émises par les cantons aux institutions étatiques (bibliothèques, écoles, économats cantonaux) pour l'achat obligatoire des ouvrages passant par l'intermédiaire des librairies locales. Cela signifie que les achats ne doivent plus passer directement par les diffuseurs ou les éditeurs, ni par la vente en ligne ou en France. Une

harmonisation dans les directives passées par les cantons créerait une cohérence.

Avantages :

- assurer à la librairie locale une source de revenu majeure leur permettant d'asseoir leur activité
- reconnaître le rôle fondamental des libraires dans le tissu culturel, et l'importance de leur savoir-faire en termes de prestataires de service.

## **2. Dispositifs nouveaux : éditions**

### **2. 1. Les conventions de subventionnement**

Les conventions de subventionnement représentent un complément indispensable aux aides ponctuelles locales, qui répondent de façon réactive aux projets de livres et sont adaptées au profil des éditeurs selon le tissu de chaque canton.

L'établissement des critères se pose en termes de professionnalisme des maisons :

- inscription au Registre du commerce
- diffuseur (en France : un atout)
- constitution d'un catalogue
- production régulière
- pérennité de la maison (nombre d'années)
- structure professionnelle (salariés)
- suivi promotionnel et commercialisation
- pourcentage suffisant du chiffre d'affaires venant de la vente et non des aides
- dossier de presse actualisé

Ces critères peuvent être distingués entre éditions confirmées et éditions plus récentes. Des éditeurs polyvalents peuvent aussi être soutenus pour un seul pan de leur catalogue (littérature). En tout, environ 35 éditeurs romands entreraient dans ces critères.

Attribution financière selon le nombre de parutions :

- 5 à 15 titres/année = 20'000.-/an
- 15 à 25 titres/année = 30'000.-/an
- + de 25 titres = 50'000.-/an

Avec, 200'000 francs annuels, il y a la possibilité de soutenir 6 maisons d'édition (considérant 2 maisons par catégorie de subside).

L'OFC a fait du conventionnement à l'édition un des axes forts du Message culture 2016-2019. Une coordination au niveau des différents échelons étatiques est souhaitée de la part de l'OFC. Un groupe de travail réunissant des représentants de la Confédération, des cantons et des villes des trois régions linguistiques œuvre à l'heure actuelle à cette réflexion. Dans ce contexte, le choix d'un soutien passant par des conventions de subventionnement se justifie d'autant plus.

Avantages :

- potentiel d'une concertation et d'un travail commun à tous les échelons de la politique culturelle helvétique. Cohérence dans la politique menée et mise en commun de fonds pour renforcer les choix de soutien.
- réponse à l'urgence pointée par une majorité des éditeurs.

Inconvénients :

- question du renouvellement des conventions après les années écoulées.
- disparités des structures éditoriales en Romandie et focale sur quelques « grosses » maisons ayant déjà fait leurs preuves.

## **2. 2. Bourse pour la relève éditoriale**

Les conventions de subventionnement répondent d'abord à des structures qui peuvent justifier une activité stable depuis plusieurs années. Elles n'intègrent pas les nouveaux éditeurs qui ont besoin de fonds pour asseoir leur activité. Un dispositif complémentaire centré sur des éditions plus récentes concourrait à donner une impulsion à leur travail.

Dispositif : bourse à des projets éditoriaux. Des projets d'écriture basés sur les potentialités du numérique peuvent entrer dans ce cadre (travail entre auteurs, éditeurs et techniciens). L'idée de projets intégrant une dimension romande est aussi un critère.

Budget

2 bourses biennales de 50'000.- = 50'000/an

## **3. Dispositifs nouveaux : manifestations littéraires**

### **3. 1. Variante 1 : fonds d'aide au développement de projets déjà existants**

En complément aux soutiens locaux, des aides pensées à l'échelle de la Romandie permettraient de concevoir des projets de plus large diffusion. Cela par une mise en réseau des acteurs et des actions<sup>32</sup> avec des dispositifs intégrant des critères de partenariats intercantonaux et interprofessionnels.

Dispositif : Fonds répondant « au fil de l'eau » de façon réactive aux projets.

Budget : 50'000.- annuels

---

<sup>32</sup> L'année 2014 rime avec la stimulation de cette mise en réseau des acteurs culturels dans des régions proches : le Jura bernois a commandité une « Etude sur la mise en réseau des acteurs culturels du Jura bernois et de Bienne », déposée en mai 2014 et aboutissant sur le choix du projet le plus ambitieux qui est la mise en réseau des acteurs culturels extra-institutionnels se basant donc sur un « terreau d'actions » ; la région Rhône-Alpes, quant à elle, a lancé un appel à projet pour la mise en réseau d'acteurs culturels, dans le domaine du livre notamment, en voulant créer des ponts avec le Grand Genevois. Ces deux projets ambitieux en termes budgétaires laissent penser que le renforcement des échanges entre partenaires œuvrant dans la culture et entre artistes devient un axe prioritaire.

Avantages :

- ne crée pas de manifestations nouvelles, mais consolide le tissu existant
- encourage et renforce les partenariats entre organisateurs et les échanges entre artistes à l'échelle romande, voire internationale
- mutualisation des ressources de plusieurs acteurs

Inconvénients :

- Risque de maintenir un modèle d'aide ponctuelle, qui favorise le « saupoudrage » en démultipliant les activités qui se perdent dans la masse.
- Risque que les cantons à titre individuel retirent les aides aux projets locaux. Pour cela, le critère de « romandisation » créerait la différence

### **3. 2. Variante 2 : appel à projets basés sur une mise en réseau des acteurs**

Sur la base des mêmes principes (intercantonalité et interprofessions), des appels à projets d'envergure romande basés sur une mise en réseau des structures<sup>33</sup>.

Dispositif :

Bourses sur deux années, afin de permettre l'élaboration des activités sur un moyen terme. Des contrats de prestation sur deux ans peuvent lier les structures organisatrices à la CDAC<sup>34</sup>.

Critères (à titre indicatif) :

- partenariats avec plusieurs types d'acteurs
- partenariats engagés à l'échelle romande et internationale (multi-local)
- tournées sur le plan de la Romandie (actions réitérées)
- innovation du projet
- professionnalisme de la structure
- actions de médiation auprès des publics
- rémunération et encadrement obligatoires des artistes et intervenants

Budget

Les associations interrogées tournent actuellement avec un budget annuel d'environ 30'000.- pour 8 à 10 soirées par année ou pour un festival ponctuel réunissant plusieurs partenaires. Toutes souffrent d'un manque de moyens pour régulariser les postes administratifs. Selon eux, un apport supplémentaire d'au minimum 15'000.- annuels permettraient de combler cette lacune.

La proposition est d'offrir des aides sur deux ans pour leur permettre de travailler sur le long terme. A ces 15'000.- annuels s'ajoutent 10'000.-, permettant de concevoir des projets plus ambitieux et surtout de tisser les liens en Romandie. Cela revient à 50'000.- sur deux ans.

---

<sup>33</sup> Voir l'appel à projet pour la mise en réseau de projets culturels : <http://www.grand-geneve.org/actualites/lancement-de-lappel-projets-pour-la-mise-en-reseau-des-acteurs-culturels-du-genevois-0>

<sup>34</sup> A titre d'exemple, nous renvoyons au programme « Nestlé pour l'art » qui propose des contrats de ce type sur deux ans : <http://www.art.fondation.nestle.ch/index.jsp?lang=FR>

4 bourses à 25'000.- annuels = 100'000.- annuels, et cela sur deux ans (sous forme de contrats de prestation).

Avantages :

- sortir du saupoudrage et asseoir un travail de terrain
- gagner en professionnalisme pour le tissu associatif.
- sortir les actions du tissu local.
- mutualiser les ressources des partenaires.
- créer un réseau à l'échelle romande permettant ensuite un travail avec des réseaux étrangers (France, Belgique).

Inconvénients :

- focalisation sur quelques acteurs.
- question du renouvellement des contrats : comment les bénéficiaires continuent-ils leur activité ?

### **3. 2. Variante 3 : un festival romand décentralisé**

Sur la base des *Petites fugues* de la région de Franche-Comté en France, citées comme un exemple par les auteurs romands, un festival biennal décentralisé dans toute la Suisse romande marquerait d'un temps fort la vie du livre, tout en respectant le terreau des manifestations qui ont lieu autant dans des centres urbains que dans de petites localités ou des villages.

Budget

200'000.- de façon biennale = 100'000.-/année, en utilisant les prestations des employés des structures cantonales pour la coordination, ainsi que des aides en nature au niveau des infrastructures (bibliothèques, écoles, etc.).

Avantages :

- impact en termes de visibilité et travail possible de mise en réseau avec des acteurs étrangers
- réunion de tous les acteurs romands à un moment temporel précis

Inconvénients :

- ne met pas forcément en lien les acteurs de terrain en termes d'organisation au niveau de la Romandie, s'il y a une coordination centrale.
- nécessité d'un poste de coordination les premières années pour concevoir et lancer le festival

#### **4. Dispositifs nouveaux : poche et numérique**

L'importance d'une valorisation du patrimoine éditorial romand se justifie à l'échelle de la région. Deux axes forts rempliraient la mission d'une mise à disposition des ouvrages épuisés :

- soutien à la réédition en format poche
- soutien à la numérisation des fonds des éditeurs romands et à leur diffusion

##### **4. 1. Les formats poche**

Initialement, les collections de poche ont été soutenues par Pro Helvetia. L'aide a été diminuée de 3/4 depuis quelques années. Un soutien aux éditions de poche serait cohérent de la part des cantons pour promouvoir les livres romands.

##### **Budget**

L'aide actuelle de Pro Helvetia s'élève de 1500 à 2000.- par ouvrage, ce qui ne permet pas de faire du poche car le prix final reste trop élevé, étant donné que les tirages doivent s'élever à au moins 2000-3000 exemplaires.

Il faut environ 5000.- pour une œuvre : cela pourrait être envisageable si par exemple les cantons donnaient de 1000 à 3000 francs, complétés par Pro Helvetia.

Sur l'année, il y a environ 55 livres en format poche qui s'éditionnent en Suisse romande (tout genres confondus, pas seulement le domaine littéraire). A hauteur de 2000 francs en moyenne par ouvrage, cela s'élève à 110'000 francs. Un montant de 50'000.- permettrait de couvrir la moitié de la production.

##### **4. 2. La numérisation des fonds et leur diffusion**

Si le marché numérique reste pour l'instant peu développé en Suisse romande, la quasi absence de numérisation des fonds éditoriaux romands empêche la diffusion de la production dans ce type de format. Pour les éditeurs possédant un large fonds, l'investissement est important, car il est pour le moment peu rentable.

Pour assurer la diffusion, le développement d'une plateforme de diffusion pour la littérature romande, de concert avec les bibliothèques de lecture publique et/ou patrimoniales, serait d'un grand intérêt. Un catalogue commun des auteurs romands en ligne entre les bibliothèques pourrait être développé, sous la forme d'une « bibliothèque numérique intercantonale ».

La Bibliothèque de Genève (BGE) met en place une bibliothèque numérique d'érudition (collections patrimoniales), avec une gratuité pour la communauté universitaire et un accès limité pour d'autres publics. La Ville de Genève finance une partie de la numérisation. Ce projet de bibliothèque en ligne est un des aspects de la politique de soutien au livre.

Un tel projet (numérisation des fonds et structure de diffusion) demande d'importants investissements et un travail concerté. Un fonds de réserve est à investir pour prendre ce virage.

#### Budget

Le coût de la numérisation des ouvrages est en soi peu élevé : entre 200 et 250.- . Mais la numérisation ne représente qu'une seule étape de la production électronique qui requiert ensuite la gestion des données : vérification du fichier numérique, gestion des métadonnées et contrat avec les plateformes de diffusion (dans l'idéal 10 à 15 structures de diffusion). Ces aspects augmentent de 3 à 5 fois le coût de la réalisation du fichier qui revient à environ 1000.-

Il est difficile de formuler des besoins en termes budgétaires étant donné que les projets sont en phase de discussion. Mais un fonds de départ à 100'000.- serait un atout.

### **4. 3. La formation en numérique**

Dans l'immédiat, moyennant des coûts limités, l'entrée dans le numérique peut être soutenue par des formations proposées aux acteurs du livre dans le domaine du numérique. Un projet de cours sous forme de MOOC (formation à distance en ligne) a été initié par l'Association suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL). Ces cours formeraient les éditeurs, les bibliothécaires et les libraires. Des subsides pour la mise en place des supports permettraient à l'ASDEL de concrétiser le projet, en partenariat avec le département des *Digital Humanities* de l'EPFL.

#### Budget

35'000 à 40'000.- pour la création des supports de cours (somme unique)

6 à 8000 francs par année pour la maintenance

## SCENARIOS DES MESURES DE SOUTIENS

### *Variante 1 :*

Conventions de subventionnement à l'édition :	200'000.-
Soutiens à la promotion :	50'000.-
Formation en numérique :	40'000.-
<i>Total :</i>	<i>290'000.-</i>

### *Variante 2 :*

Conventions de subventionnement à l'édition :	200'000.-
Bourses pour la relève éditoriale :	50'000.-
Soutiens à la promotion :	100'000.-
Soutien au poche :	50'000.-
Formation en numérique :	40'000.-
<i>Total :</i>	<i>440'000.-</i>

### *Variante 3 :*

Conventions de subventionnement à l'édition :	200'000.-
Bourses pour la relève éditoriale :	50'000.-
Soutiens à la promotion :	100'000.-
Soutien au poche :	50'000.-
Fonds de départ pour le numérique :	100'000.-
Formation en numérique :	40'000.-
<i>Total :</i>	<i>540'000.-</i>

## Décision

**La CDAC retient la *variante 1*. Le budget attribué la première année pour la formation en numérique (40'000.-) sera reconduit l'année suivante pour le secteur de la promotion et pour la maintenance de cette formation (7000.-).**

## ANNEXE 1 : la promotion en milieu scolaire

Les activités de promotion de la lecture sont souvent des projets « clés en main » proposés aux écoles et bibliothèques par des associations. Ces dernières travaillent de près avec les délégués à la lecture dans les cantons ou avec les délégués « école et culture ». Des relais institutionnels existent donc déjà et les projets sont souvent soutenus par plusieurs cantons romands, voire par tous. A ce titre, l'idée d'une mutualisation des ressources, avec un apport supplémentaire pour pérenniser les structures, se justifie.

Budgets complémentaires nécessaires : 15'000.- annuels par association

Pour soutenir 5 associations, qui représentent déjà une bonne part des acteurs de terrain, cela atteindrait 75'000.-

Priorités d'action dans le champ scolaire :

- mutualisation des ressources et soutien accru aux associations développant des projets circulant dans les écoles dans toute la Romandie (priorité; cf. *ci-dessus*)
- homogénéisation des ressources financières des institutions scolaires dans tous les cantons afin de pallier à l'inégalité de traitement dans les cantons. Une forte disparité est notée entre les cantons dans l'achat des actions de médiation du livre/promotion de la lecture dans les écoles et dans l'achat des ouvrages. Une mutualisation intercantonale permettrait cette redistribution.
- inscription de la littérature romande dans les programmes de littérature au niveau post-obligatoires (priorité)
- intervention possible des éditeurs dans les écoles pour présenter leur catalogue et leur production auprès des établissements scolaires, au même titre que d'autres institutions culturelles (théâtres, musique, etc.). (priorité)
- Pour les actions de médiation, s'inspirer du modèle « Education et culture » (Berne), soit une plateforme d'échange où des bons de 800.- sont octroyés, sur la sollicitation soit des artistes, soit des écoles.
- Harmonisation des directives d'achats auprès des institutions scolaires cantonales, par l'intermédiaire des librairies de chaque canton (priorité cf. *Supra 1. 2*)

## **ANNEXE 2 : liste des personnes interrogées**

### Représentants des services de la culture

#### Cantons

M. Jérôme Benoît, Délégué ad interim aux affaires culturelles de la Berne francophone, Berne.  
Mme Zsuzsanna Béri, Cheffe du Service des Affaires culturelles, Neuchâtel  
Mme Joëlle Comé, Directrice du service cantonal de la culture, Genève et Mme Cléa Rédalié, Conseillère culturelle au livre  
M. Jacques Cordonier, Chef du Service cantonal de la culture, Valais  
M. Philippe Trinchin, Chef du service de la culture, Fribourg  
M. Jean Marc Voisard, Délégué aux affaires culturelles, Office de la culture, Jura  
Mme Brigitte Waridel, Cheffe du Service des affaires culturelles, Canton de Vaud

#### Confédération

Mme Christine Chenaux, Cheffe du service création culturelle, et M. Yari Bernasconi, responsable du secteur littérature, Office fédéral de la culture  
Mme Angelika Salvisberg, Responsable du secteur littérature et société, Pro Helvetia

#### Villes

M. Dominique Berlie, Conseiller culturel livre et édition, Ville de Genève  
M. Frédéric Sardet, Chef du service bibliothèques et archives, Ville de Lausanne

#### Commission de littérature

M. Arnaud Buchs, ancien président la CiLi, Jura et Berne francophone

#### Auteurs

M. Jérôme Meizoz, auteur et membre du Conseil de la culture, Valais  
M. Urs Richle, auteur, ingénieur en informatique et animateur du Roman d'école, Genève  
M. Daniel de Roulet, auteur, membre de la CCMVL, Genève  
M. Thomas Sandoz, auteur et actif dans des projets de médiation, Roman d'école, Neuchâtel  
Mme Marie-Jeanne Urech, autrice, représentante de la section romande de l'ADS, Vaud  
Mme Marie Caffari, directrice de l'Institut littéraire de Bienne

#### Associations professionnelles

M. Gabriel de Montmollin, éditeur et président du Cercle de l'édition et de la librairie genevois, Genève  
M. Jacques Scherrer, secrétaire général de l'Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires, (ASDEL), pour la Suisse romande.

#### Editeurs

M. Patrick Amstutz, Acél, Neuchâtel  
M. Olivier Babel, éditions PPUR et président de l'ASDEL  
Mme Caroline Couttau, éditions Zoé, Genève  
M. Olivier Morattel, éditions Morattel, Neuchâtel  
M. Claude Pahud, éditions Antipodes, Vaud  
M. Jean Richard, éditions d'en bas, Vaud  
M. Frédéric Rossi, éditions Infolio, Vaud

## Librairies

Mme Françoise Berclaz, librairie La liseuse, Sion  
Mme Céline Besson, librairie L'Étage, Yverdon  
Mme Nicole Brosy, librairie Page d'encre, Delémont  
M. Yann Courthiau, librairie Le Rameau d'or, Genève  
M. Damien Malfait, librairie du boulevard, Genève  
M. Pascal Vandenberghe, librairie Payot, Lausanne

## Manifestations littéraires

Mme Sylvie Berti, directrice du Livres sur les quais, Morges  
Mme Aurélie Cochet, directrice de la Maison Rousseau et de la littérature, Genève  
Mme Isabelle Falconnier, présidente du Salon du livre, Genève  
M. Miguel Moura, fondateur de l'association Tulalu, Lausanne  
Mme Noémi Schaub, présidente de l'Association pour les jeunes auteurs romands (Ajar)

## Bibliothèques

Mme Jeannette Frey, directrice de la BCU Lausanne.  
M. Florent Dufaux, adjoint scientifique de la Bibliothèque municipale de Genève  
M. Damian Elsig, directeur de la Médiathèque Valais  
M. Jean-Baptiste Magnin, responsable de la bibliothèque de la Ville, Fribourg  
M. Laurent Voisard, directeur de Bibliomedia Suisse romande.

## Ecoles

Mme Marie Béguin, chargée de mission pour la promotion de la lecture au canton de Neuchâtel  
Mme Nicole Grieve, responsable de la médiation culturelle, Service de la culture du canton du Valais  
Mme Edith Keller, collaboratrice Programme Education et Culture du canton de Berne  
Mme Brigitte Praplan, responsable du bureau romand de l'Institut Jeunesse et Medias  
Mme Fabienne Althaus, responsable du projet Roman des Romands.

## France

Mme Brigitte Chartreux, directrice du Centre régional du livre de Franche-Comté

## Questionnaire sur les questions de promotion :

Mme Sabine Dormond, présidente de l'Association Vaudoise des Ecrivains (SEV)  
Mme Carole Dubuis, présidente de l'association Tulalu, Lausanne  
Mmes Nicole Grieve, responsable de la médiation culturelle au Service de la culture du canton du Valais, et Aline Héritier, responsable de la médiation culturelle, Médiathèque Valais  
Mme Christèle Hintzy, chargée de mission pour la promotion de la lecture de la République et canton du Jura  
Mme Marjorie Kuenzi, La Bataille des livres  
M. Jean-Baptiste Magnin, responsable de la Bibliothèque de la Ville, Fribourg  
M. Xavier Vasseur, responsable du comité d'organisation de la Nuit de la lecture